

FARID GHEZALI, SG DE L'APPO, AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

«L'ALGÉRIE, FER DE LANCE DE LA COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE AFRICAINE»

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8611 JEUDI 8 OCTOBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

EN PRÉSENCE DE HAUTS RESPONSABLES

Boualem Boualem inhumé à Aïn El Beïda

Page 24

MINES ANTIPERSONNEL

LA RÉSOLUTION DE L'ALGÉRIE ADOPTÉE À L'ONU

C'est une victoire diplomatique profondément humaine et un accomplissement politique majeur qui ont eu lieu, hier à Genève, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Lors d'une réunion dans le cadre de sa 63e session ordinaire, l'organe a adopté à l'unanimité la résolution historique portée par l'Algérie. Ce document est entièrement consacré à l'impact dévastateur des mines antipersonnel sur les populations civiles et au besoin urgent de renforcer l'aide globale apportée aux survivants. PAGE 3



ELECTIONS LOCALES

Course contre la montre pour les partis

Page 2

TRAFIC TRANSNATIONAL DE STUPÉFIANTS

Plus de 80 kg de cocaïne saisis à Tamanrasset

Page 24

PEINE DE MORT ET CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Le Conseil de la nation donne son quitus

Page 2

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

ELECTIONS LOCALES À BÉJAÏA

Plus de 20 listes déposées

EN PRÉVISION des prochaines échéances électorales prévues le 28 novembre prochain, le rythme des dépôts effectifs des dossiers de candidature témoigne d'une certaine prudence au sein des états-majors politiques et des collectifs indépendants.
Selon les chiffres communiqués mardi par l'ANIE, la dynamique s'est concrètement enclenchée avec 21 premières listes déposées, émanant de groupes indépendants et de partis politiques, réparties à travers 15 communes. Trois listes ont été déposées à Amizour, deux dans chacune des communes d'Amalou, Sidi Aïch, Beni Maâouche et Boudjellil, et une dans chacune des municipalités de M'cisna, Sidi Ayad, Aokas, Souk Ouffela, Taskriout, Béjaïa, Barbacha, Béni Melikeche, Draâ El-Gaïd et El-Flaye.
Cette première configuration fait apparaître une présence à la fois des formations partisanes et des groupes indépendants dans plusieurs communes de la wilaya.
Pour l'Assemblée populaire de wilaya (APW), l'intérêt s'est également manifesté à travers le retrait de 15 formulaires, dont 13 par des partis politiques et deux par des listes indépendantes.
Toutefois, aucun dossier officiel n'avait encore été déposé pour cette instance hier à la même heure.
Les états-majors poursuivent ainsi la préparation de leurs listes, alors que la période de dépôt se poursuit. La cadence devrait s'accélérer dans les prochains jours avec la concrétisation des retraits de formulaires en candidatures officielles.

N. Bensalem

ELECTIONS LOCALES

La course contre la montre pour les partis

Il ne reste plus que quelques heures avant l'expiration du délai de dépôt des dossiers, fixé aujourd'hui à minuit. C'est une journée décisive pour les partis politiques qui peinent, pour la plupart d'entre eux, à finaliser leurs listes de candidatures.

Selon les déclarations de plusieurs responsables politiques, l'élaboration de ces listes aura été l'une des plus difficiles. En dépit d'une longue période accordée par la loi électorale, les partis ont éprouvé, jusqu'à hier, de grandes difficultés à trouver des candidats, aussi bien pour les élections communales que de wilaya. Après la hantise de l'absentéisme de l'électorat lors des votes, c'est maintenant la désaffection dans les listes des candidatures qui pose problème.
Si les grandes formations traditionnelles, comme le parti du Front de libération nationale ou le Rassemblement national démocratique, ont pu attirer une bonne frange de candidats, ce n'est pas le cas des autres partis. Alors que les craintes étaient justifiées concernant les candidatures féminines, d'où certaines dérogations accordées, c'est maintenant le dispositif relatif au taux prévu dans les listes pour les universitaires et les jeunes de moins de quarante ans qui est devenu une véritable barrière infranchissable. Cette situation inédite s'est avérée plus présente dans des localités moins peuplées ou enclavées.
Cependant, la plupart des partis ont découvert une nouvelle réalité, jamais vécue auparavant dans l'histoire électorale du pays. C'est la désaffection des candidats. Pratiquement, tous les partis n'arrivent pas à attirer de jeunes dans l'aventure politique. Dépolitisation de la nouvelle génération ou phénomène passager dû à la conjoncture socio-économique et politique du pays ?
Les raisons sont multiples. Selon les mêmes responsables, les potentiels candidats craignaient des exclusions, comme cela s'est passé lors des récentes législatives, avec le rejet de milliers de candidatures. Le contrôle assez sévère des dossiers par l'Autorité indépendante chargée des élections a pris de court certains ambitieux, les poussant à revoir leurs copies et surtout à éviter une exclusion qui serait préjudiciable dans leur carrière professionnelle. Les articles 200 et 184 de la loi électorale sont cités systématiquement dans leurs assertions.



Dernière ligne droite.

Toutefois, pour dépasser ces écueils, la plupart des partis se sont rabattus sur les anciens élus, des candidats ayant déjà participé à des élections. D'anciens visages sont apparus sur les listes et la recherche de jeunes compétences est reportée aux calendes grecques.
L'autre astuce des partis est de créer des alliances locales, jumelant les noms de deux ou trois partis et évitant ainsi à chercher encore des candidats hésitants.
Par ailleurs, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a souligné, dans un communiqué, que les partis politiques sont tenus de joindre au dossier de candidature de la liste aux élections locales du 28 novembre prochain une attestation de parrainage du ou des partis politiques concernés, mandatant le représentant de la liste candidate de déposer le dossier de candidature. Cette attestation est délivrée directement au représentant de la liste candidate par le premier responsable de ce parti (ou) au responsable local du parti, lequel mandate, en vertu de ce document, le représentant de la liste candidate à déposer le dossier de candidature.
Selon l'ANIE, cette mesure intervient en application des dispositions de l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021, portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, ainsi que conformément à la circulaire n°01 du 15 septembre 2026, relative aux procédures pratiques de dépôt des candidatures pour l'élection des membres des APC et APW du 28 novembre 2026.

Mohamed K.

PEINE DE MORT ET CODE DE JUSTICE MILITAIRE

Le Conseil de la nation donne quitus

LES DEUX textes de loi portant le premier sur le code pénal réactivant la peine de mort et le second sur le code de la justice militaire ont été adoptés, hier, au Conseil de la nation. Face aux incendies volontaires qui menacent les forêts, les terres agricoles et l'environnement, ainsi qu'aux enlèvements d'enfants qui bouleversent les familles, le législateur durcit le dispositif pénal avec la réactivation de la peine de mort. Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a qualifié hier cette orientation de véritable « outil pour protéger la société et la prémunir sur le plan pénal », déclarant que ce durcissement traduit « la force de l'Etat à travers le renforcement de la dissuasion pénale », dans le strict respect des principes de légalité, de justice et du droit à un procès équitable. « Il n'y a aucune ambiguïté sur le message et la finalité de cette orientation législative », a-t-il affirmé, évoquant le renforcement de la prévention et l'absence de tolérance envers ceux qui menacent la sécurité de la société. Il a également déclaré que « la sécurité du citoyen est une ligne rouge et la protection de la société relève de la responsabilité de l'Etat », considérant la loi comme « l'arme légitime et décisive » contre ceux qui menacent la sécurité et la stabilité du pays. De son côté, intervenant après l'adoption des deux textes, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, a d'abord exprimé ses remerciements aux membres du Conseil de la nation pour leur approbation des nouveaux textes.
S'agissant du code pénal, le ministre a expliqué que « le texte répond à la gravité de certaines formes de criminalité, en particulier les incendies volontaires et les enlèvements d'enfants ». Il a relevé que « les incendies criminels, ont causé, ces dernières années, de nombreuses victimes et porté atteinte aux ressources naturelles, au couvert végétal, à la biodiversité, à l'économie nationale et à la stabilité sociale et sécuritaire ».
Concernant le volet du code de la justice militaire, il a estimé que leur approbation du nouveau code traduit leur reconnaissance envers les efforts de l'Armée nationale populaire, « digne héritière de l'Armée de libération nationale ».
Il a ensuite souligné que le nouveau texte participe à l'actualisation de l'arsenal juridique national et au renforcement de l'Etat de droit. Il prévoit notamment une meilleure organisation du fonctionnement des juridictions militaires, la simplification des procédures et leur numérisation, ainsi qu'un renforcement des garanties accordées aux justiciables. Le ministre a notamment relevé le renforcement du rôle de l'avocat dans les différentes étapes de l'enquête et du procès. Le nouveau code consacre ainsi la justice militaire comme une justice pénale spécialisée, exercée au nom du peuple et placée sous le contrôle de la Cour suprême, dans le respect de la légalité, du procès équitable, de la dignité et des droits de l'homme.
Il convient de noter que, adopté par le Conseil de la nation, le texte modifiant et complétant le code pénal prévoit la peine capitale pour les auteurs de certaines formes particulièrement graves d'incendies volontaires. Sont notamment concernés les incendies délibérément provoqués dans les forêts et les champs, ainsi que certaines destructions intentionnelles de biens publics ou privés commises au profit de parties étrangères dans le cadre de faits de trahison, de collusion ou de criminalité organisée. Le texte prévoit également cette sanction pour certains actes visant la sécurité et l'ordre publics, l'unité nationale ou encore la stabilité économique et environnementale. L'autre important volet concerne la protection des enfants. La peine capitale est prévue à l'encontre de toute personne qui enlève un enfant, quel que soit le moyen utilisé. La sanction est particulièrement sévère lorsque l'enlèvement est accompagné de torture, d'agression sexuelle ou de sévices. Le texte exclut, par ailleurs, le bénéfice des circonstances atténuantes pour les personnes condamnées pour les faits concernés par ces nouvelles dispositions.
Le second texte adopté porte sur le code de justice militaire. Il redéfinit les bases de la justice militaire, l'organisation et les compétences des juridictions militaires, les procédures pénales et les règles applicables devant ces juridictions. Il précise également le statut du directeur de la justice militaire, appelé à exercer les fonctions de président du parquet militaire, tout en renforçant les garanties procédurales et la place de la défense. A travers ces deux textes, le Parlement renforce ainsi, sur deux terrains distincts, la réponse judiciaire aux menaces les plus graves contre la société et actualise le cadre juridique régissant la justice militaire.

Sihem B.

MINES ANTIPERSONNEL

La résolution de l'Algérie adoptée à l'ONU

C'est une victoire diplomatique profondément humaine et un accomplissement politique majeur qui ont eu lieu, hier à Genève, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Lors d'une réunion dans le cadre de sa 63e session ordinaire, l'organe a adopté à l'unanimité la résolution historique portée par l'Algérie. Ce document est entièrement consacré à l'impact dévastateur des mines antipersonnel sur les populations civiles et au besoin urgent de renforcer l'aide globale apportée aux survivants.

Ce texte, intitulé « Impact des mines antipersonnel sur la pleine jouissance de tous les droits humains : renforcer l'assistance aux victimes », a suscité un véritable raz-de-marée diplomatique. Preuve de la portée universelle de la cause, le projet a été officiellement parrainé par 70 Etats co-auteurs avant son examen final, témoignant d'un consensus international absolu, dans un contexte mondial pourtant polarisé. Présentée par l'Algérie au nom d'un groupe restreint de pays partenaires associant le Pérou, l'Afrique du Sud, Vanuatu, le Royaume-Uni, le Mozambique et la Croatie, cette nouvelle résolution prolonge la démarche de fond engagée lors de la 58e session du Conseil à travers la résolution initiale 58/22.

Si la voix de l'Algérie résonne aujourd'hui avec autant de force et d'autorité morale sur cette thématique douloureuse, c'est avant tout parce que la nation parle d'expérience. Marquée par le souvenir tragique des millions de mines terrestres semées massivement sur son sol national pendant l'ère coloniale, la nation a dû mener un combat de longue haleine. Elle a su nettoyer et sécuriser son territoire national au prix d'efforts colossaux, par le déploiement exclusif de ses seules forces et compétences nationales. Cette expertise pratique explique l'adhésion massive qui a accompagné le texte. Un tel niveau de parrainage atteste d'une confiance profonde accordée à la méthode diplomatique algérienne, caractérisée par une culture du dialogue inclusif et d'un pragmatisme rigoureux tout au long des cycles complexes de négociations multilatérales. Plusieurs délégations étatiques ainsi que de grandes organisations de la société civile internationale ont d'ailleurs tenu à saluer le rôle leader joué par Alger.



Nouvelle victoire diplomatique.

UN CHANGEMENT DE PARADIGME FONDAMENTAL

En se distanciant des grilles de lecture purement militaires ou géopolitiques, le texte opère un changement de paradigme fondamental en replaçant la personne humaine au centre du jeu multilatéral. La résolution rappelle avec gravité qu'une mine ne se contente pas d'exploser. Bien au contraire, elle continue de briser des trajectoires de vie des décennies après la fin d'un conflit, isole durablement des communautés villageoises et paralyse le développement de générations entières.

Face à ce constat, le document appelle à placer impérativement les besoins spécifiques des survivants au cœur des politiques d'assistance. Cette prise en charge se doit d'être holistique et pérenne, refusant de s'arrêter aux seuls soins médicaux d'urgence. Elle intègre obligatoirement la réinsertion sociale et économique à long terme, l'accompagnement psychologique individualisé, ainsi que la reconstruction complète des conditions de vie matérielles des personnes touchées. Par cette approche, l'ONU tire la sonnette d'alarme face à la confiscation des droits humains les plus fondamentaux par ces armes invisibles, en l'occurrence la liberté de se déplacer en sécurité, l'accès à un centre hospitalier, la possibilité d'envoyer ses enfants à l'école, ou le droit de cultiver ses terres pour assurer sa subsistance.

Pour panser ces plaies, la résolution proposée par l'Algérie exige des Etats un engagement qui s'inscrit dans la durée. Cela implique la mise en place de structures de soins psychosociaux permanentes, un meilleur suivi statistique des blessés et l'aménagement structurel des espaces publics pour garantir l'accessibilité universelle des personnes devenues handicapées.

Une attention toute particulière est accordée aux enfants et à leurs familles, qui paient souvent le tribut le plus lourd.

Consciente que les pays les plus pauvres subissent de manière disproportionnée cette contamination, l'Algérie a fermement insisté pour que la solidarité internationale s'exprime par des actions concrètes, tels que le transfert de technologies de déminage, de formations et de moyens financiers vers les nations les moins avancées et les petits Etats insulaires. Afin de garantir que cette déclaration de Genève ne finisse pas oubliée dans un tiroir, des mécanismes de suivi opérationnels ont été instaurés. Une grande table ronde fera officiellement le point sur les avancées réelles lors de la 66e session du Conseil. En parallèle, le document demande au haut-commissaire de l'ONU d'établir un rapport global et invite les experts indépendants à intégrer systématiquement ce drame dans leurs enquêtes de terrain.

Pour l'Algérie, derrière la technicité des débats de Genève se déploie une vérité éthique profonde, celle qu'une victime ne doit jamais être abandonnée une fois la mine extraite du sol. L'obligation morale de réparation exige qu'elle soit soignée, accompagnée, réinsérée et rétablie dans la plénitude de ses droits fondamentaux.

En portant à bout de bras cette cause essentielle, la diplomatie algérienne prépare déjà le trentième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, lequel sera célébré à l'horizon 2027. La mission fondamentale demeure celle d'œuvrer à transformer les promesses multilatérales en aides concrètes et tangibles. Car derrière chaque donnée statistique, il y a d'abord et avant tout des vies humaines à reconstruire.

Sihem Bounabi

FACE AUX EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'Afrique sécurise ses semences

LE DÉFI alimentaire de l'Afrique se joue jusque dans les champs, et avant tout dans les semences. Face aux effets du dérèglement climatique, à la dégradation des terres et aux difficultés d'accès aux intrants agricoles, l'Union africaine appelle à passer des engagements aux résultats concrets. Le message a été porté, hier à Mbabane, par la vice-présidente de la commission de l'UA, Selma Malika Haddadi, représentant le président de la commission, Mahmoud Ali Youssouf, à l'ouverture du Sommet africain des semences.

Selma Malika Haddadi a relevé qu'« une semence a beau être l'un des plus petits intrants de l'agriculture, son impact s'étend bien au-delà de l'exploitation agricole », soulignant qu'elle constitue le point de départ de meilleures récoltes, de revenus plus solides, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du commerce ».

Pour la responsable africaine, le principal défi réside désormais dans l'application concrète des politiques adoptées au niveau continental. Dans de nombreuses régions rurales, les agriculteurs peinent encore à accéder à des semences de qualité, au moment opportun, dans les quantités nécessaires et à des prix abordables. « Nous devons impérativement dépasser le stade des politiques sur le papier pour garantir que des semences de qualité supérieure parviennent concrètement aux agriculteurs dans leurs champs », a-t-elle déclaré.

Cette exigence traduit la volonté de l'UA de rapprocher les politiques agricoles des réalités vécues dans les communautés rurales. L'efficacité des stratégies ne devrait plus être appréciée à travers le nombre d'engagements annoncés, mais à partir de leurs effets réels sur les rendements, les revenus des agriculteurs et la résilience des populations.

TROIS PRIORITÉS POUR CHANGER L'ÉQUATION

Selma Malika Haddadi a ainsi détaillé trois priorités autour desquelles l'Afrique entend renforcer ses systèmes semenciers. La première concerne l'investissement dans la recherche et le développement agronomique, avec le financement des laboratoires, des mécanismes de certification et des services de vulgarisation. L'UA entend également favoriser la participation du secteur privé et soutenir les petites et moyennes entreprises semencières africaines afin d'élargir leurs capacités de production.

La deuxième porte sur la construction de systèmes semenciers plus intégrés et inclusifs. Il s'agit notamment de rapprocher la recherche scientifique des pratiques et des savoirs développés par les agriculteurs. Pour l'UA, cette complémentarité peut contribuer à mieux répondre à la diversité des territoires africains et aux contraintes auxquelles sont confrontées les exploitations.

La troisième priorité concerne le suivi des résultats. L'Union africaine préconise la mise en place d'outils de mesure des performances et de systèmes de données plus efficaces afin d'améliorer la prise de décision, de suivre les engagements et d'assurer davantage de transparence dans la mise en œuvre des politiques agricoles.

Cette approche doit également permettre de mieux identifier les variétés adaptées aux réalités locales et aux nouvelles contraintes climatiques. Pour les agriculteurs, l'accès à une semence performante ne peut être dissocié de sa disponibilité au bon moment, de son coût et de la capacité à disposer des informations et des accompagnements nécessaires à son utilisation.

Cette stratégie prend une importance particulière alors que les agriculteurs africains sont confrontés à des saisons agricoles de plus en plus imprévisibles. Sécheresses prolongées, inondations et apparition de nouveaux ravageurs fragilisent les récoltes et accentuent la vulnérabilité des populations rurales.

Dans ce contexte, le développement de variétés à haut rendement et mieux adaptées aux conditions climatiques locales apparaît comme l'un des leviers majeurs de la sécurité alimentaire. Des semences capables de mieux résister à la sécheresse, aux maladies ou aux variations des températures peuvent contribuer à préserver les rendements dans des régions où les conditions de production deviennent de plus en plus difficiles. Il s'agit également de réduire la dépendance du continent aux importations et aux réponses d'urgence lorsque les récoltes sont insuffisantes. Pour l'Union africaine, le renforcement des capacités locales de recherche, de production et de distribution constitue ainsi un élément important de la résilience agricole du continent.

A ce titre, Mme Haddadi a appelé à mesurer les avancées à partir de situations concrètes. Expliquant que le succès se vérifiera lorsque « le paysan accède à une semence améliorée et résistante à la sécheresse avant la saison des semis, lorsque le jeune chercheur développe la prochaine génération de variétés adaptées au climat et lorsque la femme entrepreneure parvient à faire prospérer une entreprise semencière ».

Le sommet, placé sous le thème : « Des systèmes semenciers résilients pour une Afrique en sécurité alimentaire », intervient dans un contexte marqué par la multiplication des épisodes climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les récoltes. Le sommet aspire ainsi à faire de la recherche et de l'innovation agricoles des instruments directement utiles aux producteurs. Une manière, pour l'Afrique, de renforcer sa sécurité alimentaire en partant de la base, celle de la semence, jusqu'à la récolte et aux revenus qu'elle génère.

Sihem B.

Pari gagné pour le NAPEC 2026

BAISSER de rideau hier sur la 14e édition du Salon international «Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference» (NAPEC) 2026, qu'a abrité le Centre des Conventions d'Oran durant trois jours, avec une note de satisfaction, celle d'avoir relevé une nouvelles fois le défi de regrouper les professionnels du secteur de l'énergie, locaux et étrangers, d'organiser des conférences de haut niveau en sus d'avoir offert une plateforme idéale pour nouer des partenariats et signer des accords. L'édition 2026 du NAPEC a atteint un record, selon son fondateur et premier responsable Djaffar Yacini, qui a fait un bilan de cette manifestation ayant regroupé 511 exposants, 240 intervenants et un total de 25 717 participants, a-t-il précisé lors d'une conférence de presse tenue à l'issue du Salon, lors de laquelle il a exprimé «un très haut niveau» de satisfaction concernant l'organisation, la qualité des rencontres, le contenu des conférences, le niveau des intervenants et les opportunités générées pendant ces trois jours. M. Yacini a aussi souligné la qualité des thématiques abordées lors des conférences organisées parallèlement aux expositions. «Les conférences du NAPEC se distinguent par la qualité de leur contenu, la pertinence des thématiques au cœur des enjeux actuels et futurs de l'industrie énergétique mondiale», a-t-il souligné, affirmant que la croissance et la réussite du NAPEC sont directement liées au potentiel considérable et aux nombreuses opportunités qu'offrent l'Algérie et l'Afrique, portées par des ressources énergétiques, son expertise industrielle et sa position stratégique au carrefour de l'Afrique, de la Méditerranée et de l'Europe. «C'est cette combinaison entre ressources, investissements, technologies et partenariats internationaux qui explique l'intérêt croissant des entreprises pour le marché algérien», a indiqué l'organisateur du NAPEC. Remerciant toutes les parties qui ont contribué à la réussite de ce rendez-vous, notamment le gouvernement, les ministères des Hydrocarbures et de l'Energie, M. Yacini a affirmé que cette réussite est «collective». Il n'a pas manqué de mettre en avant le rôle de ce Salon et Conférence qui est devenu, «une plateforme internationale de business d'investissement, de networking et de dialogue stratégique dédiée à l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs des hydrocarbures, de l'énergie et de l'hydrogène», donnant déjà rendez-vous pour l'édition de 2027.

L. A. A.

FARID GHEZALI, SG DE L'APPO, AU *JEUNE INDÉPENDANT* :

«L'Algérie, fer de lance de la coopération énergétique africaine»

Présent à la 14e édition du Salon et de la Conférence sur l'énergie et l'hydrogène pour l'Afrique et la Méditerranée (NAPEC 2026), le secrétaire général de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), Farid Ghezali, a abordé, dans cet entretien express, les grands projets énergétiques dans lesquels s'est engagée l'Algérie, leur portée, mais aussi le rôle du pays sur la scène énergétique, ainsi que les missions de l'organisation qu'il dirige.

Le Jeune Indépendant : ***Vous êtes à la tête de l'Organisation africaine des producteurs de pétrole (APPO). Une attention particulière est accordée à la banque africaine de l'énergie. Quand cette banque sera-t-elle opérationnelle ?***

Farid Ghezali : La banque africaine de l'énergie sera opérationnelle dans quelques semaines. Elle recevra par la suite les propositions de projets à financer et la priorité sera donnée aux projets intra-africains, à savoir tout ce qui est corridor africain, centres de stockage régionaux.

L'objectif est de pouvoir assurer un développement africain touchant plusieurs pays du continent à la fois.

Peut-on envisager un financement du gazoduc transsaharien (TSGP), ou du moins ce qui reste de sa réalisation ?

Ce n'est pas à écarter. Mais il faut savoir que le TSGP est dans sa phase finale de construction. Il ne reste que la réalisation de la partie nigérienne, et les 1 000 kilomètres restants, ou un peu moins, du côté algérien.

En termes de construction, il est donc quasiment fini. Nous sommes à 80 % d'avancement de sa réalisation. Un financement est toujours possible par la banque africaine de l'énergie. Le plus important pour une banque, c'est de ramener un bon dossier, soit un projet bancable, maturé et explicite.



Farid Ghezali.

Pouvez-vous donner votre point de vue sur la portée stratégique du TSGP ?

J'estime que le TSGP est actuellement le meilleur modèle de projet de coopération africaine qui démontre qu'un gaz venant du Sud peut atteindre l'Europe à travers un gazoduc. C'est le plus bel exemple de la coopération africaine. Trois différents pays qui travaillent, main dans la main, sur un même projet pour rendre cette molécule accessible au marché européen, je trouve que c'est non seulement une success story, mais c'est une solution à dupliquer à travers toute l'Afrique.

L'Algérie, qui est aussi engagée dans un autre projet stratégique, le SoutH2 Corridor pour l'acheminement d'hydrogène vert vers l'Europe, a abrité, la semaine dernière, la réunion ministérielle qui s'est soldée par la signature de la Déclaration d'Alger prévoyant principalement la création d'un secrétariat dédié au soutien technique. Que représente cette étape selon vous ?

Le projet vient de faire un pas de géant. Ce sont les prémices de la construction d'un écosystème concernant la production d'une énergie propre, sachant que le gaz est aussi une énergie propre. L'hydrogène vert est une nouvelle énergie qui va entrer dans notre mix énergétique. Il va non seulement ramener des revenus, mais ce sera un développement supplémentaire dans notre pays. C'est une coopération africo-européenne. Si l'on travaille de manière sérieuse et sincère, nous pouvons construire quelque chose.

Au-delà de tous les tumultes qu'il peut y avoir, nous pouvons dire que nous pouvons faire des success story pour que nous puissions coopérer de manière transparente et efficace, mais surtout que ce soit un partenariat gagnant-gagnant.

L'Algérie a longtemps joué un rôle important sur la scène énergétique mondiale. Le pays est-il appelé aujourd'hui à jouer encore ce rôle, notamment dans la conjoncture actuelle ?

Depuis son indépendance, l'Algérie a toujours joué ce rôle-là et elle continue à le faire. C'est le fer de lance de la coopération énergétique africaine, compte tenu de son expertise et expérience, ainsi que son historique. Il ne faut pas oublier que l'Algérie est le premier producteur de GNL au monde.

Cette expertise peut être dupliquée et exportée partout, notamment en Afrique. L'Algérie continue à coopérer. Elle est membre fondateur de l'APPO et joue le rôle le plus important, à travers une coopération profonde et renforcée avec tous les pays membres de l'Organisation. Son expertise est très sollicitée. Personnellement, en tant que secrétaire général de l'Organisation africaine de producteurs de pétrole, et au fil de mes déplacements dans les pays membres, je constate que tout le monde sollicite l'expertise algérienne pour le développement des modèles énergétiques africains. Donc oui, elle joue son rôle, elle l'a toujours joué et elle continuera de le faire.

Entretien réalisé par Lilia Aït Akli

AU CENTRE DES DÉBATS AU NAPEC 2026

L'addition énergétique comme nouveau modèle

LA NOUVELLE approche de l'addition énergétique, qui implique une complémentarité entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables, a été largement débattue lors des différents panels organisés dans le cadre de la 14e édition du NAPEC. Les derniers panels aminés hier par des experts et représentants des compagnies énergétiques nationales et internationales ont, dans l'ensemble, été consacrés à cette thématique. C'est une vision cumulative plutôt que soustractive qui est prônée par les intervenants, à l'instar de Fariza Ferradji, cadre à Sonatrach, qui a présenté une communication sous le thème «L'Afrique, un pont stratégique entre le gaz naturel et l'hydrogène vert». Selon elle, l'Afrique n'aura pas à faire le choix entre le gaz naturel ou les énergies renouvelables, le développement ou la décarbonation. «Nous ne devons pas choisir entre le gaz naturel et l'hydrogène vert. La véritable réponse réside dans leur intégration au sein d'un même système énergétique», a souligné l'intervenante.

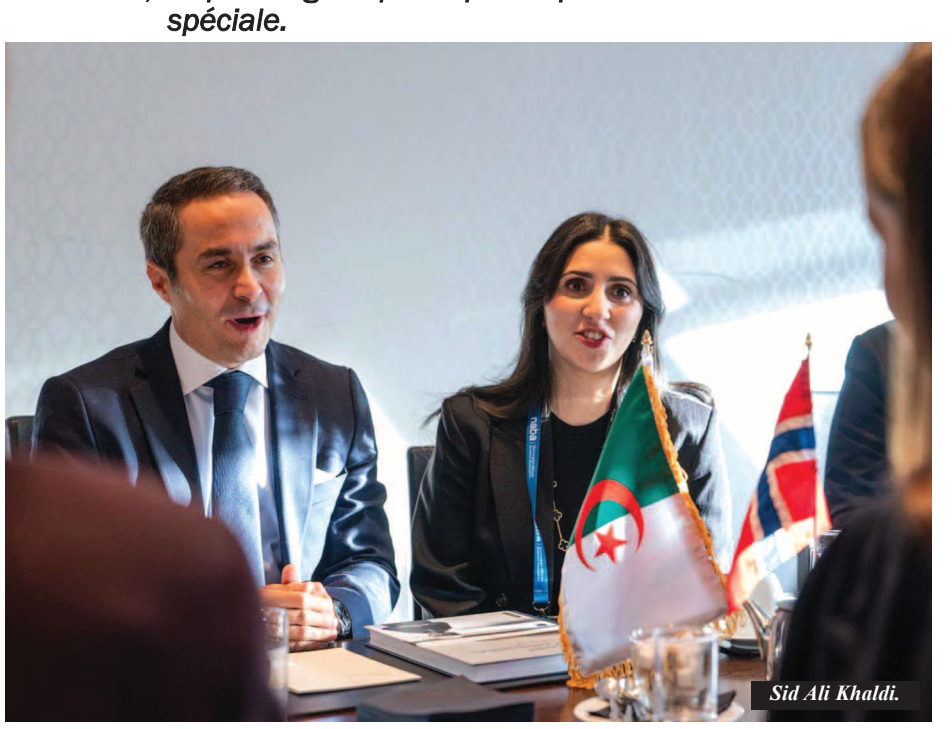
Mettant en avant le fort potentiel de l'Afrique avec d'abondantes ressources en gaz naturel et un potentiel exceptionnel en matière d'énergie solaire et éolienne, elle a affirmé que le continent peut jouer «un rôle majeur» dans cette transition et possède le potentiel pour devenir l'«un de ses principaux moteurs». Insistant sur le fait que la transition énergétique en Afrique ne peut signifier, uniquement, remplacer une forme d'énergie par une autre, elle a estimé que le continent est particulièrement bien positionné pour développer l'hydrogène vert. Elle a évoqué le développement de nombreux projets liés à l'hydrogène à travers le continent, à l'instar de l'Algérie, qui a déjà commencé à mener des études de faisabilité pour développer cette source d'énergie. Selon la stratégie nationale de l'Algérie, le pays vise une production d'environ 1,2 million de tonnes d'hydrogène vert à l'horizon 2040, a-t-elle expliqué, mettant en avant les avancées enregistrées par le pays. «L'Algérie évolue progressivement d'un système énergétique traditionnel fondé sur les exportations vers un système énergétique davantage intégré et connecté», a-t-elle noté. Il a également été question, lors de ce panel, du financement climatique. Selon Amel Mares, également cadre à Sonatrach, la finance climatique, les marchés du carbone et les crédits carbone revêtent une importance stratégique. «Ce sont des instruments financiers et économiques efficaces, capables d'accélérer la transition lorsqu'ils sont soutenus par des politiques crédibles, des systèmes robustes de mesure et de gouvernance, ainsi que par des projets bancables», a-t-elle précisé, notant que la transition énergétique redessine la carte mondiale des investissements. Selon elle, la finance climatique ne doit pas être considérée simplement comme une réserve de capitaux, d'autant que sa valeur réside dans sa capacité à réduire les risques et à mobiliser des financements supplémentaires. Pour ce qui de l'Algérie, Mme Mares a indiqué que le pays aborde cette transition avec d'importants atouts stratégiques, à savoir «ses ressources naturelles, son potentiel solaire, ses infrastructures énergétiques et industrielles, ainsi que sa position géographique stratégique».

L. A. A.

ALGÉRIE – NORVÈGE

L'agriculture au cœur des perspectives de partenariat

L'agriculture constitue l'un des secteurs sur lesquels l'Algérie entend développer davantage sa coopération avec la Norvège, au-delà des relations énergétiques. Cette orientation a été mise en avant, hier à Oslo, à l'occasion de la «Journée de l'Algérie», organisée à la veille de la 15e édition du Sommet économique scandinave-africain, auquel l'Algérie participe en qualité d'invitée d'honneur spéciale.


Sid Ali Khaldi.

Intervenant lors de l'ouverture de cette manifestation, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a mis en avant l'importance stratégique du secteur agricole pour l'Algérie, notamment dans le renforcement de la sécurité alimentaire et la diversification de l'économie nationale, avant de souligner que ce secteur bénéficie d'une attention particulière du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Dans cette perspective, le ministre, parti à la tête d'une délégation de représentants de son secteur et d'institutions nationales, a appelé les investisseurs norvégiens à saisir les opportunités de partenariat offertes en Algérie. Il a notamment mis en avant les réformes engagées pour améliorer le climat des affaires, à travers la stabilisation du cadre juridique de l'investissement, la mise en place du guichet unique et le renforcement des garanties accordées aux partenaires étrangers.

La volonté d'élargir la coopération bilatérale à de nouveaux domaines a également été soulignée lors de cette rencontre. Selon M. Khaldi, les relations entre l'Algérie et la Norvège connaissent une dynamique sur les plans politique et diplomatique, illustrée par des échanges de visites de haut niveau et une concertation régulière. Les deux pays souhaitent désormais diversifier ces relations et les étendre à des secteurs tels que l'agriculture et la pêche, au-delà de l'énergie, selon un communiqué du ministère.

UN CADRE POUR RAPPROCHER LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

La «Journée de l'Algérie», inaugurée par le ministre de l'Agriculture et la ministre norvégienne de la Pêche et de la Politique océanique, Marianne Sivertsen Næss, vise également à présenter les atouts économiques et culturels de l'Algérie et à promouvoir les opportunités d'investissement et de partenariat dans plusieurs secteurs stratégiques.

Le choix de l'Algérie comme invitée d'honneur spéciale du Sommet économique scandinave-africain traduit, selon le ministre, la confiance et le respect dont bénéficie le pays auprès de la Norvège. Il témoigne également de la volonté commune des deux parties de renforcer leur coopération et de l'ouvrir à de nouvelles perspectives.

Dans le cadre de la manifestation, un mémorandum d'entente a été signé entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce d'Oslo. Cet accord doit fournir un cadre institutionnel destiné à rapprocher les entrepreneurs des deux pays et à favoriser les échanges économiques.

L'Algérie participe à cet événement avec une délégation multisectorielle comprenant des représentants de la CACI, de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), ainsi que des opérateurs économiques des secteurs public et privé.

A l'issue de la rencontre, le ministre a exprimé le souhait de voir la «Journée de l'Algérie» constituer le point de départ d'un processus ambitieux et durable de coopération et de partenariat entre les deux pays. Le programme de la manifestation a également été marqué par l'inauguration de l'exposition des produits algériens par le ministre et son homologue norvégienne.

Rim Boukhari

PETROLE

La Corée du Sud renforce ses achats auprès de l'Algérie

LES EXPORTATIONS algériennes de pétrole vers la Corée du Sud ont fortement progressé au cours des neuf premiers mois de 2026, enregistrant une hausse de 77 % sur un an. Elles se sont établies en moyenne à 53 000 barils par jour, contre 30 000 barils par jour sur la même période de 2025.

Cette progression a permis à Séoul de se hisser au deuxième rang des principaux acheteurs de pétrole brut algérien, alors qu'elle occupait la cinquième position l'année précédente, selon la plate-forme spécialisée Attaqa.

Cette évolution intervient dans un contexte de diversification des approvisionnements de la Corée du Sud, qui cherche à réduire sa dépendance aux sources pétrolières du Golfe face aux perturbations liées à la crise du détroit d'Ormuz.

Parallèlement, malgré la progression des ventes vers certains marchés asiatiques, les exportations algériennes de pétrole brut ont globalement reculé au cours des neuf premiers mois de 2026, en raison des ajustements opérés dans le cadre de l'OPEP+, qui ont enregistré plusieurs baisses de production.

Les exportations algériennes ont atteint en moyenne 370 000 barils par jour, contre 418 000 barils par jour durant la même période de 2025 et 409 000 barils par jour en 2024, selon la même source.

Sur le seul mois de septembre, les exportations algériennes de brut se sont établies à 301 000 barils par jour. Il s'agit de leur deuxième niveau mensuel le plus faible depuis le début de l'année, après les 200 000 barils par jour enregistrés en janvier.

A l'inverse, le pic des neuf premiers mois de 2026 a été atteint en février, avec 510 000 barils par jour.

Selon la même source, le niveau des exportations intervient également dans un contexte de levée progressive des réductions volontaires de production, menée en coordination avec plusieurs pays de l'alliance OPEP+.

Selon les données de la plateforme, l'Espagne demeure le premier client du brut algérien transporté par voie maritime. Elle a importé en moyenne 64 000 barils par jour durant les neuf premiers mois de 2026, représentant plus de 17 % du total des exportations algériennes. Au total, le volume moyen des exportations algériennes de pétrole brut a diminué de 11,5 % entre janvier et septembre 2026, passant de 418 000 à 370 000 barils par jour sur un an.

Sur les neuf premiers mois de 2026, l'Espagne était suivie par la Corée du Sud (53 000 barils par jour), la France (50 000 barils par jour), le Royaume-Uni (43 000 barils par jour) et l'Italie (37 000 barils par jour).

A eux seuls, ces cinq marchés ont absorbé près de 67 % des exportations algériennes de pétrole brut transporté par voie maritime au cours des neuf premiers mois de 2026, selon la même source.

R. B.

FONCIER AGRICOLE

Plus de 6400 dossiers avalisés à Médéa

UNE RÉUNION consacrée à l'examen de la situation du foncier agricole s'est tenue, hier, sous la présidence du wali de Médéa, Djilali Doumi, en présence du wali de la nouvelle wilaya de Ksar El Boukhari,Hamid Halfaoui, des SG respectifs des 2 wilayas, du directeur de la réglementation et des affaires générales (DRAG) et des membres du Conseil exécutif concernés.

Un exposé sur l'état d'avancement du traitement des dossiers ainsi que le niveau d'exécution des instructions données lors de la dernière réunion, a été présenté par le directeur des services agricoles de la wilaya de Médéa.

Dans l'exposé relatif au volet concernant les dossiers enregistrés sur la plateforme numérique que 8 934 dossiers ont été intégrés et 6 475 ont été acceptés à ce jour, alors que le volet relatif aux droits fonciers a fait l'objet d'une présentation du rapport de la commission de wilaya chargée d'examiner les demandes de concession conformément à l'arrêté ministériel n° 1344.

C'est ainsi qu'il a également été procédé à l'examen sur les droits fonciers susceptibles d'être concédés au titre des exploitations agricoles, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Cette démarche fait suite aux visites de terrain effectuées par ladite commission pour inspecter les exploitations agricoles concernées, ainsi qu'au suivi de l'élaboration des plans cadastraux et de la mise à jour des superficies de ces exploitations.

Dans le cadre de l'approche stratégique de l'État algérien visant à assainir le foncier agricole et à en garantir une exploitation rationnelle et transparente, démarche qui a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement du dossier d'assainissement du foncier agricole dont ladite commission constitue le mécanisme officiel de mise en œuvre de la feuille de route nationale à l'échelle locale.

L'objectif recherché est de mettre fin au désordre foncier agricole, de récupérer les droits non exploités et de faire respecter la légalité dans l'attribution et l'exploitation des terres agricoles, est-il souligné.

Au cours de la même réunion, Il a été procédé à l'examen des demandes des candidats à la concession, conformément à la circulaire ministérielle régissant cette opération qui « concrétise la volonté de l'État de réorganiser et d'exploiter le foncier agricole de manière rationnelle, équitable et efficace, dote les cadres d'exécution d'outils de travail pratiques et clairs, fondés sur les textes législatifs et réglementaires en vigueur, incarne les principes de bonne gouvernance.

Le wali a appelé à la poursuite de l'activité de la cellule de suivi au niveau du secrétariat général chargée de superviser directement la saisie des données sur la plateforme numérique afin d'accélérer le processus, le traitement des dossiers et le travail effectif avec transparence et efficacité.

Et que pour ce faire, dira le chef de l'exécutif, il y a lieu de tout mobiliser toutes les ressources et en redoublant d'efforts pour résoudre les problèmes et lever les obstacles entravant le foncier agricole, accélérer l'assainissement de ce secteur, véritable moteur du développement économique et social du pays.

Nabil B.

TRANSPORT UNIVERSITAIRE À BLIDA

Plus de 300 bus pour desservir les deux pôles

LE TRANSPORT universitaire constitue un enjeu majeur pour les étudiants de la wilaya de Blida, qui rejoignent quotidiennement les deux principaux pôles que sont l'Université Saad-Dahleb (Blida 1) et l'Université Ali Lounici d'El Affroun (Blida 2).

Pour assurer le déplacement de milliers d'étudiants en provenance des différentes communes de Blida, la Direction des œuvres universitaires de la wilaya a mobilisé un important dispositif de transport, comprenant au total 304 bus, répartis sur différentes lignes desservant les deux pôles universitaires. Ce dispositif vise à répondre aux besoins d'une population estudiantine importante, dont une grande partie dépend quotidiennement du transport universitaire pour rejoindre les établissements d'enseignement supérieur.

Concernant le pôle universitaire d'El Affroun, le directeur des services universitaires Mebarek Ziane, a indiqué, lors d'une déclaration à la radio de Blida, que ses services assurent le transport des étudiants à travers 213 bus répartis sur 39 lignes. Pour le pôle universitaire Saad-Dahleb Blida1, Mohamed Houssine, son directeur des services universitaires, a indiqué aussi que ses services mobilisent 91 bus répartis sur 14 lignes de transport urbain pour desservir le pôle universitaire de la zone, incluant l'université Saad Dahlab et l'École nationale supérieure d'hydraulique ainsi que dix résidences universitaires.

Le réseau mis en place ne se limite pas aux communes de la wilaya de Blida. Certaines lignes s'étendent au-delà de ses frontières administratives et desservent notamment des zones relevant des wilayas voisines d'Aïn Defla et de Tipasa. Cette extension géographique témoigne de l'ampleur des besoins en matière de mobilité universitaire. Les étudiants inscrits à l'Université Ali Lounici d'El Affroun ne résident pas uniquement dans les communes proches du campus : une partie d'entre eux effectue quotidiennement des déplacements sur de longues distances afin de rejoindre les amphithéâtres et les structures universitaires.

Avec des centaines de bus et plusieurs dizaines de lignes, le transport universitaire représente ainsi un maillon essentiel dans le fonctionnement quotidien des deux pôles universitaires de la wilaya de Blida. Le dispositif actuellement déployé, avec 304 bus pour les deux pôles universitaires, traduit l'importance accordée au transport des étudiants. Reste que l'efficacité du réseau dépend aussi de sa capacité à répondre aux réalités du terrain et aux attentes des usagers, notamment en matière de ponctualité, de fréquence et de couverture géographique.

T. Bouhamidi

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Des recrutements temporaires pour renforcer les effectifs

Le ministère de l'Education nationale a ouvert une opération de recrutement temporaire de 1 313 enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) afin de pourvoir aus postes restés vacants dans plusieurs wilayas. La mesure concerne les trois cycles d'enseignement et vise à assurer la continuité des cours durant l'année scolaire 2026/2027.



Une opération temporaire.

Le déficit en encadrement dans la matière de l'éducation physique et sportive conduit le ministère de l'Education nationale à recourir au recrutement temporaire. Une opération de recrutement par contrat temporaire, non susceptible d'intégration, a ainsi été ouverte dans plusieurs directions de l'éducation à travers le pays.

Cette opération concerne les trois cycles d'enseignement, à savoir le primaire, le moyen et le secondaire. Elle intervient pour occuper les postes budgétaires demeurés vacants, notamment en raison de l'absence de candidats résidant dans les wilayas concernées.

Au total, 1 313 postes vacants sont ouverts dans 18 wilayas et circonscriptions éducatives, à savoir Adrar, Blida, Tamanrasset, Alger-Ouest, Saïda, Sidi Bel Abbès, Médéa, Mascara, Oran, El-Tarf, El-Oued, Tindouf, Nâama, Aïn Témouchent, Ouled Djellal, Béni Abbès, Timimoun et El-Meniaâ.

A travers cette mesure, le ministère entend surtout éviter que les élèves ne soient privés de l'enseignement de l'EPS et garantir le déroulement normal de la scolarité au titre de l'année 2026/2027.

Les candidats remplissant les conditions légales et réglementaires peuvent déposer leur dossier auprès des services des directions de l'éducation concernées. La période de dépôt est fixée du 5 au 15 octobre 2026, conformément aux listes de postes vacants arrêtées par chaque direction.

Une précision importante a été apportée par le ministère, indiquant que les personnes intéressées peuvent se porter candidates quel que soit leur lieu de résidence, à condition de remplir les conditions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles relatives aux qualifications et aux diplômes exigés.

Les candidats sont ainsi appelés à se rapprocher des directions de l'éducation concernées afin de prendre connaissance des postes ouverts et des conditions applicables à chaque situation.

Le dossier de candidature comprend une demande écrite, une copie du diplôme requis, une copie du certificat justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national, ainsi qu'un chèque barré, selon les précisions communiquées par le ministère. Les postulants doivent donc veiller à compléter leur dossier dans les délais impartis afin de pouvoir participer à cette opération de recrutement.

Ce recours au recrutement temporaire intervient alors que l'éducation physique et sportive constitue une composante du parcours scolaire des élèves. Au-delà de la pratique sportive, cette discipline participe au développement des capacités physiques, à l'apprentissage de la discipline et du travail collectif, ainsi qu'à la sensibilisation des élèves à une meilleure hygiène de vie. La promotion de l'EPS au sein du système éducatif figure, en effet, parmi les priorités affichées par les hautes autorités du pays. Des instructions ont notamment été données par le président de la République en faveur du développement du sport scolaire, avec pour objectif de renforcer l'encadrement de cette discipline.

Dans ce cadre, le ministère a procédé en 2024 au recrutement de 12 000 enseignants d'éducation physique et sportive afin de consolider la prise en charge de cette matière dans les établissements scolaires. Cette démarche s'accompagne également de la multiplication des compétitions et manifestations sportives scolaires, offrant aux élèves davantage d'occasions de pratiquer une activité sportive et de prendre part à des compétitions.

Lynda Louifi

DIALOGUE SOCIAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Cinq syndicats menacent de durcir le ton

CINQ organisations syndicales du secteur de la santé, représentant différentes catégories de personnels, dénoncent l'absence de réaction du ministère de tutelle à leurs précédentes sollicitations et menacent de prendre de nouvelles mesures syndicales pour défendre leurs revendications.

Dans un communiqué commun publié à l'issue d'une réunion tenue mardi 6 octobre par visioconférence, le Syndicat autonome des biologistes de santé publique (SABSP), le Syndicat national autonome des auxiliaires médicaux en anesthésie et réanimation de santé publique (SNAAMARSP), le Syndicat national algérien des psychologues (SNAPSY), le Syndicat national des médecins généralistes de santé publique (SNMGSP) et le Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical (SNPEPM) dressent un constat particulièrement critique de l'état du dialogue social dans le secteur.

Ces syndicats déplorent, en premier lieu, l'absence de toute interaction officielle du ministère de la Santé avec leurs précédents communiqués, notamment ceux publiés les 16 juillet et 17 septembre dernier. Ils indiquent également n'avoir reçu aucune réponse à leur demande de rencontre avec le ministre de la Santé.

Au-delà de l'absence de réponse à leurs sollicitations, les organisations syndicales regrettent le manque de visibilité concernant leurs principales revendications communes. Elles citent notamment la révision des « dysfonctionnements » relevés dans les statuts particuliers et les régimes indemnitaires des personnels de santé.

Les syndicats contestent également le fonctionnement de la commission centrale chargée du suivi du dialogue avec les partenaires sociaux. Selon eux, cette instance ne serait pas conforme aux dispositions du décret exécutif n°23-362 du 17 octobre 2023, notamment en ce qui concerne la périodicité des réunions, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Pour les cinq organisations, cette situation traduit un « blocage injustifié » du dialogue social et contribue à maintenir un climat de tension dans le secteur.

Face à cette situation, les syndicats ont décidé de saisir le président de la République afin de l'informer de « l'état de blocage » du dialogue social dans le secteur de la santé. Ils comptent également solliciter son intervention pour permettre la relance d'un dialogue qu'ils souhaitent « sérieux et responsable », susceptible d'aboutir à des solutions concrètes.

Les organisations syndicales rappellent, à ce propos, les orientations données par le président de la République concernant la prise en charge des préoccupations des travailleurs du secteur de la santé, notamment depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Parallèlement, les syndicats annoncent la convocation des conseils nationaux de chacune de leurs organisations. Ces instances seront appelées à examiner la situation et à décider des mesures à prendre, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Tout en réaffirmant leur attachement au dialogue social, les cinq organisations syndicales estiment que celui-ci doit reposer sur des engagements réciproques et surtout sur des résultats concrets. Elles appellent ainsi le ministère de la Santé à « rectifier la situation » et à mettre fin à ce qu'elles considèrent comme une absence de communication et d'interaction avec les partenaires sociaux. Les syndicats estiment que la persistance de cette situation contribue à entretenir « le blocage et la tension » dans le secteur.

Ils préviennent enfin que l'absence de réponse aux revendications ne restera pas sans conséquences sur le plan syndical. Les conseils nationaux des cinq organisations prévoient, chacun dans le cadre de ses prérogatives légales et réglementaires, d'évaluer la situation et d'arrêter les décisions et actions jugées nécessaires pour défendre les droits et intérêts des corps et catégories professionnelles qu'ils représentent.

Lynda L.

BLOCAGE DES LYCÉES EN FRANCE

L'Iran convoque l'ambassadeur français et dénonce les violences policières

Téhéran a convoqué l'ambassadeur de France pour protester contre ce qu'il juge être la répression des rassemblements lycéens dans l'Hexagone.

Dénonçant des violences et des intrusions policières dans les salles de classe, la diplomatie iranienne a appelé Paris à respecter le droit de manifester pacifiquement et ses engagements internationaux. Le ministère iranien des Affaires étrangères a fait venir l'ambassadeur de France en Iran au sujet de l'intervention des forces de sécurité lors des manifestations étudiantes, a rapporté l'Agence de presse de la République islamique (IRNA) le 6 octobre. Téhéran a appelé au respect des droits et libertés fondamentaux de l'homme, en particulier le droit des citoyens français à se réunir pacifiquement. Hamid Ahmadi, directeur général par intérim du département des droits de l'homme du ministère iranien des Affaires étrangères, a exprimé, lors d'un entretien avec le diplomate français, sa profonde inquiétude face à la répression violente des manifestations pacifiques par les forces de sécurité, qui a entraîné des blessures et des mutilations chez plusieurs manifestants. Il a rappelé les obligations de Paris en matière de droits de l'homme, découlant des traités et instruments juridiques internationaux, soulignant que le recours à la force d'une telle ampleur contre des participants à des rassemblements pacifiques était tout à fait injustifié. Ahmadi a également appelé à la mise en place d'un mécanisme indépendant chargé d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, en se référant à des témoignages et à des photos montrant des agents des forces de sécurité françaises pénétrant dans des salles de classe et recourant à la violence à l'encontre d'élèves et



d'enseignants. Par ailleurs, le responsable iranien a souligné la nécessité d'examiner les nombreux signalements faisant état d'un recours excessif à la force et d'une atteinte à l'inviolabilité des établissements scolaires par la police. Des manifestations de lycéens et d'étudiants ont lieu dans toute la France pour réclamer une réforme en profondeur du système éducatif et une amélioration des conditions d'enseignement. Le 6 octobre, le ministère français de l'Intérieur a dénombré plus de 266 000 élèves ayant participé aux manifestations, dont 56 000 à Paris. De leur côté, les organisations de jeunesse et étudiantes à la tête du mouvement de protestation affirment que 450 000 personnes au total sont descendues dans la rue à travers le pays, dont 100 000 dans la capitale. Tout au long de ces journées, les manifestations ont été marquées par des violences de la part des forces de l'ordre françaises. Les policiers ont utilisé des matraques et des gaz lacrymogènes et, le 5 octobre, un adolescent de 15 ans a eu la main arrachée par une grenade devant un lycée de Lens. Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a toutefois déclaré que « dans la quasi-totalité des cas », l'intervention de la police avait été « proportionnée ». Selon son ministère, plus de 6 000 interpellations ont été effectuées depuis le 28 septembre. Des blessés sont également à déplorer parmi les forces de l'ordre, avec un total de 715 cas au 6 octobre.

R. I.

ÉTATS-UNIS

Donald Trump invite l'Iran à raser Los Angeles et San Diego

VIVES réactions en Californie où plusieurs politiciens ont qualifié mardi d'« irresponsables » les propos de Donald Trump invitant l'Iran à « détruire » les villes californiennes de Los Angeles et San Diego, deux bastions démocrates.

Dans un discours particulièrement décousu livré lors d'un rassemblement politique au Nebraska lundi soir, le président américain a répété à ses partisans que l'augmentation du prix de l'essence, induit par la guerre déclenchée contre la République islamique, était « un faible prix à payer pour la sécurité du monde et de notre pays ».

« [Les Iraniens] peuvent raser une ville. Qu'ils le fassent, qu'ils rasent Los Angeles, qu'ils rasent San Diego », a-t-il ajouté, provoquant des applaudissements dans la foule. La Californie tout comme ces deux villes sont la cible régulière des attaques du populiste en raison des politiques progressistes qui y sont votées. « C'est un prix dérisoire à payer, et ce sera bientôt terminé », a-t-il dit.

Sur le réseau X, le gouverneur démocrate de la Californie, Gavin Newsom, voix forte de l'opposition contre le régime de Donald Trump, a qualifié le président de « malade et dangereux ». « Après avoir envoyé la Garde nationale et les Marines en Californie, Donald Trump déclare maintenant que nos ennemis étrangers devraient "éliminer" Los Angeles et San Diego », a-t-il écrit. « Soyons clairs : le président préconise une attaque contre plus de 10 millions d'Américains dans deux des plus grandes villes du pays. Ce n'est pas normal. Rien de tout cela ne l'est. Et nous allons continuer à le rappeler chaque jour. »

Karen Bass, mairesse de Los Angeles, a condamné des paroles qui « pourraient potentiellement compromettre » la sécurité de la deuxième plus grande ville des États-Unis. « Le rôle d'un président est de protéger le pays, pas de le menacer activement et d'encourager des attaques contre des Américains », a-t-elle déclaré par voie de communiqué.

Todd Gloria, maire de San Diego, a pour sa part invité le président américain à laisser sa ville « en dehors de [ses] discours guerriers irresponsables ». « Nous ne sommes pas un dommage collatéral. Nous ne sommes pas sacrifiables », a-t-il écrit sur Facebook.

Huitième ville des États-Unis, San Diego est une métropole aussi progressiste que militaire avec sa base navale, le port d'attache de la flotte du Pacifique de la US Navy et le principal centre d'entraînement de la marine américaine sur la côte ouest américaine. La base de Camp Pendleton emploie 70 000 militaires et civils.

Mardi, le directeur des communications de la Maison-Blanche, Stephen Cheung, a raillé la levée de boucliers provoquée par les mots du président, dénonçant une « dérive médiatique » totalement « déconnectée de la réalité ». « [Donald Trump] affirmait clairement que les villes américaines auraient été menacées si [le développement de l'arme nucléaire en l'Iran] n'avait pas été arrêté », a-t-il écrit sur X. « L'Amérique est plus en sécurité grâce au président. L'Iran n'a ni arme nucléaire, ni marine, ni armée de l'air, et pas d'argent. » Un autre compte de la Maison-Blanche est allé plus loin en traitant de « bouffons » les journalistes du Los Angeles Times ayant couvert le discours de Donald Trump. « Il disait que les États-Unis se battent pour EMPÊCHER l'Iran d'avoir la capacité de détruire Los Angeles et San Diego avec une arme nucléaire — ce que [les mollahs] feraient s'ils en avaient l'occasion », peut-on lire.

Présentée par le président américain comme une « simple excursion » de quelques jours en février dernier, la guerre israélo-américaine lancée contre l'Iran s'enlise depuis plusieurs mois, alors que Donald Trump affirme plutôt, régulièrement et à répétition, que ce conflit est sur le point d'arriver à son terme. Depuis plus de sept mois, les faits ne lui donnent pas raison.

R. I.

ALLEMAGNE

L'ex-chef des services secrets allemands arrêté pour haute trahison

AUGUST Hanning, qui a dirigé le renseignement allemand de 1998 à 2005, a été interpellé le 6 octobre à son domicile. Il est soupçonné d'avoir récupéré auprès d'un ancien subordonné près de 2000 documents secrets, incluant des données sur l'armée russe et le nucléaire iranien, pour les monnayer auprès d'un service étranger. En Allemagne, l'ancien chef du Service fédéral de renseignement allemand (BND), August Hanning, a été arrêté pour espionnage et trahison, ont rapporté les médias allemands le 6 octobre. Le parquet général allemand mène une enquête à son encontre pour espionnage présumé, obtention d'informations relevant du secret d'État, tentative de trahison et activités d'agent au profit de services de renseignement étrangers. August Hanning a été arrêté dans la matinée du 6 octobre par des agents de police à son domicile à Nordwalde. En Bavière, un autre ancien haut responsable des services de renseignement allemands a été arrêté : Manfred D., qui dirigeait auparavant le cabinet de Hanning et a travaillé au sein des services de renseignement jusqu'au printemps 2026. Il est soupçonné de complicité de tentative de trahison et d'espionnage. Des perquisitions ont eu lieu au domicile des suspects. Selon la version des enquêteurs, Manfred D. aurait transmis à Hanning, contre rémunération, des documents secrets des services de renseignement allemands au moins jusqu'en 2022. Au total, il pourrait s'agir d'environ 2 000 documents. Parmi ceux-ci, selon des sources citées par les médias, figuraient des informations sur le programme nucléaire iranien et l'armée russe. Les enquêteurs examinent l'hypothèse selon laquelle Hanning, âgé de 80 ans, aurait au moins à une occasion utilisé les informations obtenues pour préparer une analyse destinée à un service de renseignement étranger, sans que le pays concerné ne soit précisé. Dans un autre cas, l'ancien chef du BND aurait utilisé des informations issues de documents internes du service secret lors d'échanges avec un agent étranger. L'une des fuites de renseignements les plus graves de l'histoire de l'Allemagne L'enquête visant Hanning a débuté à la suite de perquisitions menées à son domicile et dans ses bureaux en septembre 2025 dans le cadre d'une autre affaire : l'enlèvement présumé des enfants de la femme d'affaires Christina Block. En examinant les pièces saisies, la police a découvert un support électronique contenant des documents secrets des services de renseignement allemands. Ces éléments ont ensuite été transmis aux autorités fédérales et, en mai 2026, le parquet général a ouvert une enquête visant Hanning et la source présumée au sein des services de renseignement. Hanning a dirigé le Service fédéral de renseignement allemand de 1998 à 2005. Après avoir quitté son poste, il est devenu secrétaire d'État au ministère allemand de l'Intérieur, puis s'est lancé dans les affaires. Selon Politico, cet incident pourrait constituer l'une des plus graves fuites d'informations confidentielles de l'histoire du pays depuis la fin de la guerre froide. L'enquête est menée en collaboration avec le Service fédéral de renseignement et l'Office fédéral de police criminelle. Les 6 et 7 octobre, les suspects seront présentés au juge d'instruction de la Cour fédérale suprême, qui leur signifiera leurs mandats d'arrêt et décidera de leur placement en détention provisoire.

R. I.

CAMPAGNE AGRICOLE À MILA

Objectif d'emblavement de 117 500 hectares en céréales

LA DIRECTION des services agricoles de la wilaya de Mila prévoit d'emblaver, au titre de la saison agricole 2026-2027, une superficie de 117.485 hectares en différentes variétés de céréales. C'est ce qu'a fait savoir, Ali Fennazi, mardi, le responsable local de ce secteur.

A ce propos, le même responsable a précisé, lors d'une rencontre du wali, Fayçal Amrouche, tenue au siège de la wilaya avec les céréaliculteurs, en prévision du lancement de la campagne labours-semailles, que les objectifs de la nouvelle saison agricole consistent à consacrer 68.813 hectares à la production de blé dur, 22.549 hectares au blé tendre, 21.120 hectares à l'orge, 4.643 hectares aux lentilles et 360 hectares pour la culture du triticale.

Une superficie de 7.050 hectares, sur la superficie totale visée, sera consacrée à la production intensive de différentes variétés de semences de céréales, notamment les semences de blé dur sur 4.000 hectares, a ajouté le DSA

Selon M. Fennazi, la direction des services agricoles s'engage à fournir tous les intrants agricoles en quantités suffisantes et à mobiliser le matériel nécessaire à la réussite de la campagne labours-semailles afin qu'elle atteigne les objectifs fixés.

L'importance de la coopération des agriculteurs avec les différents acteurs en lien avec le secteur, qui doivent recevoir des informations précises quant aux superficies cultivées « pour garantir la constitution d'une base de données précise », a -t-il été soulignée lors de cette rencontre.

R. R.

CONVENTION ENTRE LA CCI EL-OGBANE ET L'EPH SEDDOUKI-ABDELKADER

Saïda forme le personnel hospitalier

UNE CONVENTION de formation a été signée, mercredi à Saïda, entre la Chambre de commerce et d'industrie, El Ogbane, de la wilaya et l'établissement public hospitalier (EPH), Seddouki-Abdelkader, de la commune de Sidi Boubekeur, en vue de renforcer la formation continue et de développer les compétences professionnelles des personnels administratifs de l'établissement hospitalier. C'est ce qu'a fait savoir, la Chambre.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la Chambre, en présence du secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie « El-Ogbane », Bouhadda Benaouda, ainsi que des représentants de l'établissement public hospitalier « Seddouki- Abdelkader ». Les initiateurs de cette opération ont souligné l'importance de cette convention dans le soutien aux programmes de formation et de qualification professionnelle.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération et du partenariat entre les institutions, permettra aux cadres et aux travailleurs de l'établissement hospitalier de bénéficier de programmes et de sessions de formation visant à développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles, a-t-on souligné de même source.

Elle vise à améliorer le niveau de qualification et la performance professionnelle, tout en permettant de répondre aux exigences modernes du travail et de développer les ressources humaines de l'établissement public hospitalier, précise la même source.

Elle devra également contribuer à renforcer la formation continue et à soutenir les efforts de l'établissement visant à améliorer la qualité des performances et des services, a indiqué la même source.

R. R.

MÉDÉA

Hommage aux bâtisseurs de générations

La wilaya de Médéa a célébré, hier, la Journée mondiale des enseignants, placée cette année par l'Unesco sous le thème « Aux côtés du personnel enseignant : 60 ans à protéger la profession, promouvoir la condition enseignante et façonner nos futurs ».



La cérémonie s'est déroulée au siège de la direction de l'éducation, sous la supervision du secrétaire général de la wilaya, Mokhtar Badis, en présence du directeur de l'éducation, des cadres du secteur, des représentants des partenaires sociaux, syndicats et associations de parents d'élèves, ainsi que d'un groupe d'enseignants et d'éducateurs mis à l'honneur.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler les valeurs de reconnaissance et de gratitude qui doivent être accordées aux enseignants, présentés comme de véritables « façonneurs des esprits et bâtisseurs de l'avenir des générations ».

Dans son allocution, le secrétaire général de la wilaya a salué le rôle central et la noble mission de l'enseignant dans l'édification de la société et la formation des générations futures. Il a également loué les efforts constants déployés pour améliorer le niveau de l'enseignement et contribuer à l'excellence scolaire. Pour sa part, le directeur de l'éducation, Bachir Menacer, a rendu hommage aux efforts des enseignants, qu'il a qualifiés de véritables bâtisseurs des générations, méritant considération et respect.

La cérémonie a également été marquée par un hommage rendu à la communauté éducative, avec la remise de certificats de reconnaissance et de cadeaux symboliques à un groupe d'enseignants et de professeurs admis à faire valoir leurs droits à la retraite, en reconnaissance de leur riche parcours professionnel. Les intervenants ont, par ailleurs, souligné l'attention accordée par les pouvoirs publics au secteur de l'éducation nationale, ainsi que leur volonté de valoriser les efforts des éducateurs et de préserver leur statut au sein de la société, au regard de leur contribution au développement du savoir et de la connaissance. En marge de la cérémonie, le secrétaire général de la wilaya a passé en revue le fonctionnement de la cellule chargée du suivi de la rentrée scolaire, ainsi que la mise en œuvre du système d'apostille au sein du secteur de l'éducation.

Nabil B.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION À NÂAMA

Le nouveau Code de la route expliqué aux étudiants

L'UNIVERSITÉ Salhi-Ahmed de Nâama a abrité, mardi, une journée d'information et de sensibilisation consacrée à la présentation des dispositions du nouveau Code de la route 09-26, avec la participation de différents partenaires intervenant dans le domaine de la sécurité routière, notamment les représentants des organismes concernés. C'est ce qu'indiqué la direction des Transports de la wilaya, à l'initiative de cette rencontre.

Le directeur des Transports de la wilaya, Farouk Berber, a précisé que cette initiative s'inscrit dans le cadre des activités de sensibilisation programmées au titre de la campagne nationale lancée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales sous le slogan : « Ensemble, comprenons la loi, ensemble, protégeons les vies », qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre prochain.

Il a ajouté que cette manifestation a enregistré la participation de différents organismes intervenant dans ce domaine, notamment les services de sécurité, la Protection civile, les Scouts musulmans algériens, ainsi que des représentants de la société civile, dans le cadre d'une approche participative visant à ancrer une culture routière fondée sur la prévention et la responsabilité.

Le programme de cette journée d'information a comporté plusieurs interventions consacrées aux différents aspects liés au nouveau Code de la route. Le procureur général près la Cour de Nâama, Gouni Moussa, a notamment présenté les principales nouveautés introduites par cette loi ainsi que ses objectifs en matière de renforcement de la dissuasion et de la prévention, afin de réduire les accidents de la circulation et de protéger les vies et les biens. De son côté, le chargé de la délégation de wilaya de la sécurité routière à Nâama, Kamel Meziane, a indiqué que cette rencontre constitue une occasion d'échanger avec la communauté universitaire, les employés, les travailleurs et les étudiants de l'université et de la résidence universitaire. Des dépliants de sensibilisation ont également été distribués afin de les sensibiliser à l'importance de la sécurité routière, à travers le respect du Code de la route et l'évitement des infractions susceptibles d'entraîner des dommages matériels et corporels.

Il convient de signaler que cette journée de sensibilisation a également été marquée par l'organisation d'une exposition consacrée à la présentation des équipements utilisés par les services de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale et de la Protection civile lors des interventions sur les lieux des accidents de la circulation, ainsi que dans l'organisation et la sécurisation de la circulation routière. Le matériel destiné aux opérations de secours et de sauvetage a également été exposé.

R. R.

ARTS ET PATRIMOINE

La formation supérieure intègre le système universitaire national

La formation supérieure dans les arts et le patrimoine franchit une nouvelle étape en Algérie avec son intégration, dès l'année universitaire 2026-2027, dans le système universitaire national.

Annoncée mardi à Alger par la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, cette évolution permet aux étudiants des filières artistiques de bénéficier des mêmes dispositifs universitaires, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration, ainsi que de l'encadrement numérique à travers la plateforme PROGRES.
Au-delà de l'aspect administratif, cette réforme vise à renforcer la place de l'art et du patrimoine dans le système national de connaissances.
Elle s'accompagne également de nouvelles formations, de laboratoires de recherche et de cursus doctoraux, avec l'objectif de bâtir un système intégré de formation artistique et patrimoniale à l'horizon 2029.
La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a précisé que la formation supérieure dans les arts et le patrimoine "était entrée, au titre de l'actuelle année universitaire, dans une nouvelle phase avec son intégration dans le système universitaire national, tout en préservant sa spécificité culturelle et artistique".
Intervenant lors de la cérémonie d'ouverture de l'année universitaire 2026-2027 des écoles et instituts supérieurs des arts et du patrimoine, qu'elle a présidée à l'Institut national supérieur de musique (INSM) "Mohamed-Fawzi", la cheffe du département culturel a qualifié l'intégration de la formation supérieure dans les arts et le patrimoine au système universitaire national de "redéfinition de la place de l'art et du patrimoine dans l'édification de l'Etat, la production des connaissances et la formation des générations", estimant qu'il ne s'agissait "pas simplement d'un changement de statut administratif".



Dans ce contexte, elle a expliqué que "la formation artistique fait désormais partie du parcours universitaire, avec l'ensemble des œuvres universitaires qui lui sont associés, notamment le transport, l'hébergement et la restauration", à travers l'intégration des étudiants des filières artistiques au système numérique d'encadrement universitaire via la plateforme "PROGRES".
La ministre a souligné que l'Etat "consacre un choix national clair faisant de la connaissance artistique et patrimoniale une composante intrinsèque du système national de connaissances", ajoutant que la formation porteuse de la culture algérienne "relève des responsabilités de l'Etat".
Par ailleurs, Mme Bendouda a annoncé l'ouverture du premier laboratoire de recherche consacré à l'art algérien moderne et contemporain à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, ainsi que le lancement de la formation doctorale au sein de cette école et de l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle "ISMAS".
Dans le domaine du cinéma, la ministre a indiqué que "la première promotion de licence de l'Institut national supérieur du cinéma +Mohamed Lakhdar-Hamina+ sortira cette année, précisant que la formation de master sera ouverte dans les domaines de l'écriture cinématographique, de l'image et de la gestion de la production".
Dans le domaine de la musique, la ministre a fait état de l'ouverture d'un nouvel espace destiné à découvrir et à former les talents algériens et à les mettre en relation avec la scène artistique internationale, à travers l'Académie de l'Orchestre symphonique international de l'Opéra d'Alger " Boualem-Bessaïh".
Dans ce contexte, "des partenariats ont été activés avec les secteurs de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi qu'avec la Garde républicaine et la Défense nationale, afin d'adapter la formation aux besoins réels du secteur ", précisant que son département "s'est fixé l'horizon 2029 pour construire un système intégré de formation artistique et patrimoniale", a fait savoir la ministre.
Concernant la numérisation, Mme Bendouda a souligné que "la numérisation n'est pas seulement une modernisation technique, mais constitue une évolution dans le mode de gestion du savoir, une protection du temps et des efforts, ainsi qu'une préparation d'établissements appartenant à l'université de demain".
Au terme de son allocution, la ministre a salué le partenariat entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), l'Université de la formation continue (UFC), le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi que le Commandement de la Garde républicaine et l'ensemble des établissements contribuant à " la réussite de cette transformation".
De son côté, le directeur de l'INSM, Mustapha Arikat, a salué, dans une déclaration à l'APS, la décision d'intégrer les étudiants des instituts des arts et du patrimoine au système numérique " PROGRES", affirmant que l'institut "accompagne la politique de l'Etat algérien, notamment dans le cadre du projet du baccalauréat des arts visant à attirer les étudiants talentueux".

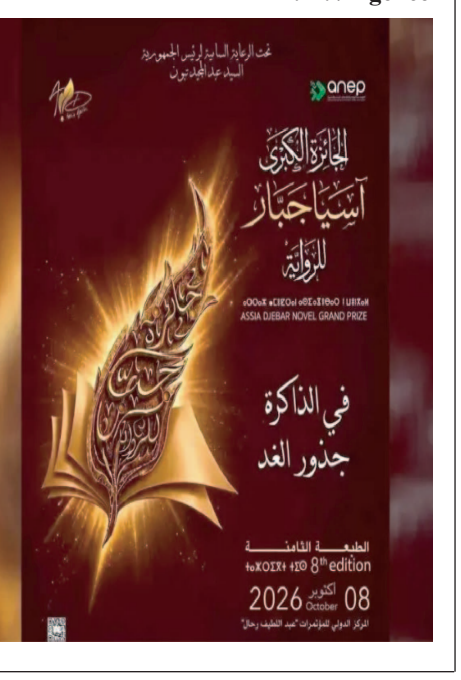
A. B. / Agence

GRAND PRIX ASSIA-DJEBAR

Neuf romans pour trois distinctions

LA 8E ÉDITION du Grand Prix Assia-Djebar du Roman connaîtra son épilogue aujourd'hui jeudi 8 octobre à Alger, à l'occasion d'une cérémonie prévue au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal.
Organisé par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), ce rendez-vous littéraire biennal mettra en compétition neuf œuvres retenues parmi 155 romans soumis en arabe, en amazighe et en français.
Trois lauréats seront distingués au terme d'une sélection qui fait ressortir des thématiques liées à la mémoire, à l'histoire et aux mutations de la société algérienne, avec une place primordiale accordée au roman historique.
Présidé par le poète et traducteur Miloud Hakim, le jury a retenu trois finalistes dans chacune des trois langues, ce qui confirme la diversité et la vitalité de la création romanesque algérienne de ces dernières années.
Cette cérémonie littéraire, organisée tous les deux ans, distingue l'élite des lettres algériennes et suscite désormais l'intérêt des créateurs, intellectuels et des maisons d'édition, tant en Algérie qu'à l'étranger.
La liste des romans finalistes pour cette édition a été dévoilée le 14 septembre dernier à Alger, avec une short liste de 9 œuvres réparties équitablement entre les trois langues arabe, amazighe et française.
Le jury a sélectionné "A'rach Ed'dem" de Hocine Aalam, "Er'rafraf" de Sarah Mohamed Maariche et "Aam Ar-rehma" de Khier Chouar (langue arabe), "D Asderfef" (Tâtonnement) de Chabha Ben Gana, "Tighri n Tudert" (Le cri de la vie) de Siham Harikenchikh et "Aggus" (La ceinture) de Farida Sahoui (langue amazighe) et "Partout le même ciel" de Hajar Bali, "Aménorrhée" de Sarah Haidar et "Ce que la mort m'a pris de toi" de Hosni Kitouni (langue française).
Choisies parmi un total de 155 romans, soumis dans les trois langues, à cette 8ème édition, les œuvres figurant sur la short liste partagent des thématiques communes notamment la mémoire, l'histoire et les mutations sociales que connaît l'Algérie, avec un accent particulier sur le roman historique, selon le jury.
Le jury est composé, outre son président, de dix membres : le sociologue Mustapha Madi, le spécialiste en littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe Cherif Meribai, l'écrivaine Meriem Guemache, la romancière Leïla Hammoutène, le poète Ahcene Mariche, le chercheur en langue amazighe Kouceila Alik et le poète et traducteur Idir Bellali.
La septième édition du prix avait distingué en 2024 Inam Beyoud pour son œuvre en langue arabe, "Houaria", El Hachemi Kerrache pour son roman en langue amazighe "1954, Talalit n ussirem", alors que Abdelaziz Otmani a été récompensé pour son roman en langue française "La lune en miettes".
Organisé par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), ce prestigieux prix littéraire, du nom de l'écrivaine et universitaire algérienne Assia Djebar (1936- 2015), vise à récompenser la meilleure œuvre romanesque écrite dans les deux langues nationales, arabe et amazighe, ainsi qu'en langue française.

A. B. / Agence



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE NAAMA
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
NIF :415011000045008

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°01/2026

La direction de l'environnement de la wilaya de Naama lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales pour l'opération suivante :

OPERATION : ACQUISITION DES ENGINS, MATERIELS ROULANTS ET MATERIELS D'ENTRETIENS ET D'INTERVENTIONS
Lot N° 01 : Acquisition de deux (02) camions balayeuse
Lot N° 02 : Acquisition de deux (02) camions à benne basculante 25 T
Lot N° 03 : Acquisition de deux (02) camions avec citerne 10000 L
Lot N° 04 : Acquisition de quatre (04) camions double cabine à benne 2,5 T
Lot N° 05 : Acquisition du matériel d'entretien et d'intervention :
- **Deux (02) Tendeuses autotractée à conducteur marchant**
- **Deux (02) scies électriques**
- **Deux (02) aspirateurs mobiles**

Peuvent participer à l'Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales faisant l'objet du présent cahier des charges. les fabricants ou fournisseurs, concessionnaires , grossistes spécialisés dans la fourniture et l'installation d'équipements de l'objet cahier des charges.

- **Capacités professionnelles :**
 - **Pour les lots N° 01,02,03 et 04** :les fabricants ou fournisseurs ou concessionnaire spécialisés dans la fourniture et l'installation d'équipements
 - **Pour le lot N°05** :les fournisseurs ou grossistes.
- **Capacités techniques :** Ayant réalisé au moins Un (01) projets similaire.
- **Capacités financières :** Ayant un chiffre d'affaires moyen durant les 3 dernières années supérieur ou égale à 15 000 000 DA pour les lots 01. 02,03 et 04 et 1 000 000 DA pour le lot 05.

Les offres accompagnées obligatoirement des pièces et documents en cours de validités exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

1ére enveloppe contiendra le dossier de candidature composé de :

1. Une déclaration de candidature (dûment remplie. signée et cachetée)
2. Déclaration de probité (dûment remplie. signée et cachetée)
3. Une copie de registre de commerce en relation avec l'objet du cahier des charges
4. Les mises à jour vis-à-vis de la CNAS. de la CASNOS en cours de validité
5. Le statut de l'entreprise
6. L'extrait de rôles apuré ou avec échéancier de paiement, délivré par les services des impôts compétents daté en moins de rois(03) mois.
7. Une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices. dûment visés par les services fiscaux.
8. Relevé d'identité bancaire (R.I.B).
9. Attestation de solvabilité bancaire.
10. Pouvoir de signature du/ou de(s) signataire(s) de l'offre avec les preuves juridiques habilitant le ou les signataires à exécuter.
11. Le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit Algérien (SARL, EURL et SNC) .2025
12. Le numéro d'identification fiscal (NIF).
13. La copie de la carte d'immatriculation fiscale
14. Références professionnelles (dument justifiée par des attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres d'ouvrages).
15. Certificat de conformité délivrée par la chambre de l'industrie et du commerce pour les lots concerné pour produit et entreprise d'origine Algérienne.
16. Engagement de délai de garantie supplémentaire plus de délai garantie juridique.

2ème enveloppe contiendra l'offre technique composée de :

1. La déclaration à souscrire (dûment remplie. signée et cachetée)
2. Le cahier des charges paraphé et signé par la personne habilitée à engager le soumissionnaire portant à la dernière page. la mention manuscrite « lu et accepté ».
3. Mémoire technique justificatif dûment rempli et paraphé (dûment remplie, signée et cachetée) (pièce annexée au cahier des charges)
4. Planning de livraison
5. La fiche de renseignements techniques de l'équipement proposé.
6. Bordereau de qualité et l'origine du produit utilisé.
7. Les modalités de livraison

3ème enveloppe contiendra l'offre financière composée :

- La lettre de soumission (dûment remplie. signée et cachetée)
- Le bordereau des prix (dûment rempli, signée et cacheté).
- Le devis quantitatif & estimatif (dûment rempli. signée et cacheté)

Devront parvenir dans les **Quinze (15) jours** qui suivent la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le Bomop. sous quatre enveloppe (l'enveloppe **extérieur qui contiendra trois (03) enveloppes séparées, 1 ère enveloppe comportant l'offre de candidature et 2 ème enveloppe comportant offre technique et 3 èmeenveloppe comportant offre financière)** anonyme portant la mention suivante :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°
Opération :.....
Lot

Adressées à : Monsieur le directeur de l'environnement de la wilaya de Naama

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée augmentée de 03 mois à compter de la date limite de dépôt des offres.
L'heure limitée de dépôt des offres est fixée à **12 h** du dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres.
Les soumissionnaires sont invités pour assister à la réunion d'ouverture des plis qui se tiendra lejour ouvrable à **13 :30h** au siège de la direction de l'environnement, correspondant à la date limite des dépôts des offres.
Si la date d'ouverture coïncide avec un jour férie. ou un jour de repos légal l'ouverture aura lieu le jour ouvrable suivant

Le Jeune Indépendant **du 08/10/2026 / ANEP 2631014544**

EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle des Télécommunications - Adrar
NIF : 000 216 001 808 337 13010
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°06/AT/DOT01/SDFS/DAL/ACHAT/2026

Un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé pour : **la conclusion d'un contrat ferme portant sur l'acquisition de mobilier de bureau, matériel de bureau et matériel de communication au profit de la Direction Opérationnelle des Télécommunications - Adrar**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux personnes physiques et/ou morales de droit algérien, qualifiées dans le domaine de la commercialisation en gros ou fabrication de mobilier, matériel de bureaux, matériel de communication ayant des capacités techniques et financières pour les fournitures de ces équipements

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications - Adrar
Sous-Direction Fonctions Support - Département Achats et Logistique
Service Achats
Adresse : Cité administrative route nationale N°06 Reggane - Adrar

Contre le paiement, auprès de **la banque BNA Agence Adrar**, d'un montant de **deux mille dinars algériens (2000 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars **N° 001002500300000135 clé 43**

Présentation des offres :
Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

I. Le dossier administratif comprend l'original des documents administratifs en format papier et support électronique.
II. L'offre technique comprend l'original des documents techniques en format papier et support électronique.
III. L'offre financière comprend l'original des documents financiers en format papier et support électronique.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées doivent être insérées dans une enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

EPE - ALGÉRIE TELECOM –SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - ADRAR
Avis d'Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacité minimales
N° 06 /AT/DOT01/SDFS/DAL/2026
ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU, MATÉRIEL DE BUREAU, ET MATÉRIEL DE COMMUNICATION AU PRIFT DE LA DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - ADRAR
Cité Administrative –Route Nationale N° 06-Adrar
« A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle des Télécommunications - Adrar
Sous-Direction Fonctions Support - Département Achats et Logistique
Service Achats
Adresse : Cité administrative route nationale N°06 Reggane - Adrar

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours** de **08h00** à **14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant **du 08/10/2026 / ANEP 2616033505**

ALGÉRIE - NIGER (2-1)

Les Verts s'imposent sans briller

Stade Hocine-Aït-Ahmed
Buts : Algérie : Belloumi (53'), Bensebaïni (72' SP) Niger : K. Ndiri (13')
Algérie : Ramdane, Naïr (Abada 61'), Hadjam (Bensebaïni 61'), Touba, Belaïd cap, Aouchiche (Bourabaa 61'), Abdelli (Chaïbi 65'), Kebbal (Boulbina 61'), Amoura, Maza (Belloumi 40'), Bakrar (Chiakha 61') **Ent. :** Hemdani
Niger : D. Kassali, A. Camara, A.R (Sani 70'). Alhassane O (Alhassane 70'). Sako, M. Abdouramane, K/ Amoustapha (Moutari 46'), Y. Oumarou cap (Sabo 46'), A. Mohamed (Adamou 46', Diori 90'+2), K. N'Diri (Wonkoye 46', Adebayor 90'+2)), .O. Badamassi (Mamane Sabo 24'), D. Sosah **Ent. :** Neghiz
Temps doux. Pelouse en parfait état. Affluence nombreuse. Arbitrage de M. Mahmoud Ahmed Mohamed Bassiouny. Assisté de MM. Youssef Wahid Elbossaty et Ahmed Toufik Teleb Ali.
Avert. : Algérie : Boulbina (84')



Le test amical disputé ce mardi face au Niger a confirmé les premiers constats autour d'un jeu de l'Algérie vide et très inquiétant, déjà observé lors des deux précédentes sorties face à la Zambie puis face au Burundi. Avec un onze largement remanié, Hemdani a offert leur première titularisation à Abdelatif Ramdane, Sohaib Naïr, Adil Aouchiche et Ilan Kebbal.
Malgré sept changements et une victoire contre le Niger (2-1), l'Algérie n'a pas trouvé les réponses espérées dans son laboratoire.
Ce match amical devait permettre à Brahim Hemdani d'élargir ses options. Avec sept changements par rapport au onze aligné contre le Burundi, le sélectionneur algérien a largement redistribué les cartes face au Niger. Abdelatif Ramdane, Sohaïb Naïr et Ilan Kebbal ont notamment connu leur première titularisation avec les Verts.
Le manque de coordination a touché tous les secteurs. La défense remaniée peinait à se synchroniser, le milieu accélérait trop peu la construction et les déplacements offensifs correspondaient rarement. Kebbal a essayé d'apporter du mouvement et s'est procuré une première situation, mais sans trouver suffisamment de partenaires sur la même longueur d'onde. Il serait évidemment excessif de juger les nouveaux sur ce seul match. Mais après les nombreux déséquilibres déjà observés contre le Burundi, cette large rotation devait justement offrir d'autres réponses. Elle en a apporté peu. L'Algérie a finalement renversé le Niger pour s'imposer 2-1, mais le contenu a surtout montré que la profondeur du groupe restait encore à construire. Dès le début de partie, l'Algérie a pourtant été surprise par l'ouverture du score de Konan N'Dri, qui a éliminé Belaïd avant de mettre le ballon au fond des filets, bien aidé par une parade ratée de Ramdane. S'en est suivie une réponse inexistante des Fennecs. Les Algériens ont bien tenté de se projeter vers l'avant, mais le manque flagrant de coordination laissait planer un doute sur le réel plan de jeu, au-delà de quelques initiatives individuelles. La sortie de Maza sur blessure a également constitué un coup dur pour l'Algérie, privée d'un joueur de génie capable de trouver des solutions. Bachir Belloumi, entré à la place de Maza, a néanmoins compensé cette absence. Le talentueux joueur de Hull City a rapidement pris les devants et mené les offensives des Verts, jusqu'à égaliser sur un superbe coup franc direct. Quelques minutes plus tard, six joueurs ont fait leur entrée côté algérien. Si le rendement s'est légèrement amélioré, les séquences de jeu sont restées bien trop insuffisantes. À la 72e minute, Boulbina, lancé par Bourabaa, est parvenu à dribbler son adversaire d'un crochet, ce qui a forcé ce dernier à commettre une faute flagrante. Le penalty a été sifflé et le capitaine Ramy Bensebaïni s'est chargé de le transformer pour donner l'avantage à l'Algérie. Après cela, les Verts ont proposé quelques offensives, sans grand danger. Boulbina, bien servi dans les dernières minutes par Chaïbi, a tenté de marquer en une touche plutôt que faire la passe à Chiakha, mieux placé. Belloumi a lui aussi manqué l'occasion d'inscrire un doublé, sa frappe passant légèrement à côté.

"Le chantier est grand" : Hemdani conscient de ce qui l'attend

APRÈS quinze jours particulièrement riches, Ibrahim Hemdani a dressé un premier bilan de son travail à la tête de l'équipe nationale. Entre les deux rencontres face au Burundi et au Niger, le sélectionneur a pu observer un groupe élargi et se faire une idée plus précise des joueurs à sa disposition. Après quinze jours particulièrement riches, Brahim Hemdani a dressé un premier bilan de son travail à la tête de l'équipe nationale. Le sélectionneur a pu observer un groupe élargi et se faire une idée plus précise des joueurs à sa disposition.
« On est plus fixés, on a une idée claire sur ce qu'on a vécu ces quinze derniers jours. On a vu 26 joueurs et l'objectif a été atteint », a expliqué Hemdani en conférence de presse après la victoire face au Niger (2-1). Le technicien algérien considère ainsi que ce premier rassemblement lui a permis de récolter suffisamment d'éléments pour avancer dans sa réflexion. Avec 26 joueurs observés dans différentes configurations, Hemdani dispose désormais d'une vision plus concrète des profils qui composent son groupe. Pour autant, le sélectionneur refuse de tirer des conclusions définitives concernant la prochaine liste. Celle-ci ne sera connue que dans environ quatre semaines, et beaucoup de choses peuvent encore évoluer d'ici là, notamment en fonction des performances des internationaux avec leurs clubs.
"On a souffert en première période, on ne peut pas se satisfaire du rendement en première période, on a laissé le Niger prendre le match à son compte et mener au score. C'est un chantier prioritaire, on a été mis en difficulté en première période, on a subi. On a des manques, et qui semblent évidents sur le plan de l'animation défensive. (…) On est à la recherche de complémentarité à différents postes. La paire centrale est un élément important du secteur défensif. Chergui était fatigué, on ne voulait pas prendre de risque. Le chantier est grand, il y a beaucoup de changements, de nouveaux joueurs", a admis le sélectionneur Brahim Hemdani en conférence de presse d'après-match.
« D'ici le prochain rassemblement dans quatre semaines, chaque joueur essayera d'être à son avantage en club. Il est impossible de faire une projection sur qui viendra en stage la prochaine fois car, d'ici quatre semaines, il peut se passer énormément de choses. C'est une réflexion qui évoluera au fil du temps », a-t-il précisé. Hemdani a néanmoins reconnu avoir déjà une première tendance après ces quinze jours de travail. « Mais j'ai une idée assez précise des 26 joueurs que j'ai vus », a-t-il ajouté. Une manière pour le sélectionneur de souligner que le rassemblement a bel et bien servi à établir une première hiérarchie, sans pour autant fermer la porte à de nouvelles évolutions. Les performances en club durant les prochaines semaines pourraient donc encore redistribuer les cartes avant les prochaines échéances de novembre.

LA MISE AU POINT SÈCHE DE HEMDANI SUR L'AFFAIRE AÏT-NOURI

La question sur l'affaire Aït-Nouri était inévitable après le dernier match du rassemblement de l'équipe nationale. En réponse aux spéculations qui indiquent que le gaucher ne sera peut-être pas là au prochain stage, Brahim Hemdani n'a rien écarté. De plus, le sélectionneur a signifié qu'il sera le seul à décider de la convocation ou non du pensionnaire de Manchester City. Le Citizen envisage de s'exprimer après le fâcheux épisode qu'il a vécu en marge de ce regroupement. Aït-Nouri n'a pas aimé s'échauffer par deux fois sans faire son entrée en jeu contre la Zambie. Au lendemain, la Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé, via un bref communiqué, la libération de l'ancien sociétaire de Wolverhampton Wanderers par le staff. Cette décision résonnait telle une sanction pour son attitude. Pour l'instant, on ne sait pas trop si la mise à l'écart est provisoire ou va se prolonger dans le temps. Face aux hypothèses, Hemdani a eu son mot à dire à ce propos. "Laissez la place aux spéculations. Ceux qui veulent spéculer, spéculent. Je ne rentrerai pas dans ces spéculations. Il y a une situation qui a été gérée. Il y a le communiqué de la Fédération. Aussi laconique soit-il, il est ce qu'il est", indique le coach des Verts. Dans la foulée, il assure que "tout ce qui se passera autour de cette situation sera géré en bonne intelligence et ce qu'on fera, ça m'appartiendra et vous le saurez en temps et en heure." Selon toute vraisemblance, les nouvelles indications sur ce dossier interviendront au moment de la communication de la liste pour la date FIFA de novembre. D'ici là, Aït-Nouri devra retrouver du temps de jeu avec les Skyblues pour espérer renverser la tendance. Ce qui n'est pas vraiment gagné d'avance.



LIGUE 2 AMATEUR

Le derby RCK - USMH à l'affiche

ALGER - Le match entre le RC Kouba, leader du groupe Centre-Ouest et son dauphin, l'USM El Harrach, sera à l'affiche de la quatrième journée du Championnat de football, Ligue 2 amateur, prévue jeudi et vendredi, et qui sera marquée par plusieurs autres duels intéressants, y compris dans le groupe Centre-Est, notamment USM Annaba - US Chaouia, Paradou AC - JSM Skikda et NC Magra - CA Batna.



C'est cependant ce chaud derby algérois, entre les Vert et Blanc qui accueillent, les Jaune et Noir, jeudi (15h00) dans leur antre de Benhaddad, qui devrait le plus captiver l'attention, car au-delà de l'enjeu entre deux sérieux prétendants à l'accession en Ligue 1, il y aura la grande rivalité sportive qui oppose ces deux clubs de la banlieue algéroise. Il reste certain que, sur sa lancée, le Raed, auteur d'un sans-faute jusqu'ici, voudra maintenir la cadence en enchaînant un autre succès face à l'USMH, après avoir inscrit un premier club algérois à son tableau de chasse, en l'occurrence le NA Hussein Dey, qu'il a battu chez lui (1-2), lors de la précédente journée (2-1). Mais la tâche ne sera probablement pas facile face à des Harrachis hypermotivés, et déterminés aussi à réussir un bon résultat pour rester dans la course à la montée en Ligue 1. Autres duels intéressants à suivre lors de cette 4e journée de la Ligue 2 amateur, ceux des autres co-leaders du groupe Centre-Ouest, l'USM Blida et le MC Saïda, qui joueront respectivement contre l'ESM Koléa et le RC Arbaâ. Là encore, la victoire sera impérative pour chacun de ces deux clubs s'ils tiennent vraiment à rester au contact du RCK et de l'USMH, en évitant de se faire trop distancer. A suivre également les chocs JSM Tiaret - ASM Oran et surtout MC El Bayadh - WA Tlemcen, entre anciens pensionnaires de l'élite, alors que le GC Mascara (6e) sera appelé à effectuer un périlleux déplacement chez le WA Mostaganem (7e). De son côté, le NA Hussein Dey, qui reste sur une défaite amère à domicile face au voisin RC Kouba, sera appelé à se racheter lors de son déplacement chez le nouveau promu IRB Sidi M'Hamed Benali, alors que l'autre nouveau promu, la JS Taghit, actuellement lanterne rouge avec zéro point, recevra l'ES Mostaganem. Dans le groupe Centre-Est, la JSM Skikda sera la seule des trois actuels co-leaders à devoir jouer hors de ses bases lors de cette quatrième journée, puisque l'USM Annaba et le NC Magra auront, eux, la chance de recevoir sur leurs propres terrains, respectivement l'US Chaouia et le CA Batna. Un avantage du terrain ô combien important en pareilles circonstances, car il pourrait leur apporter " le petit plus nécessaire" pour faire la différence face à des équipes coriaces et réputées difficiles à manier, même lorsqu'elles évoluent à l'extérieur. En outre, le CAB reste sur une terrible désillusion dans le derby des Aurès, qu'il a perdu à domicile face au MSP Batna (0-1), et qui le forcera probablement à réagir lors de cette quatrième journée pour se racheter auprès de ses supporters.

Ce qui devrait compliquer un peu plus la tâche du NCM, même si ce dernier affiche une belle forme en ce début de saison, comme en témoigne sa dernière victoire en déplacement chez le NRB Teleghma (2-1).

De son côté, la JSMS sera appelée à effectuer un périlleux déplacement chez le Paradou AC, un ancien pensionnaire de l'élite qui, malgré le départ de plusieurs pièces maîtresses, reste un adversaire redoutable et avec lequel il faudra compter. A suivre également le " petit derby", entre le nouveau promu JS Azazga, qui reçoit le MO Béjaïa, alors que la JSD Jijel sera appelée à se déplacer chez le NRB Béni Oulbane. Dans les autres duels, la tendance semble plutôt favorable aux clubs hôtes, particulièrement dans le duel AS Khroub - NRB Teleghma, entre le 4e qui reçoit le 14e. Même le MSP Batna (6e) sera probablement sur du velours en accueillant la lanterne rouge, le CR Béni Thour, alors que le MO Constantine (5e) sera probablement soumis à rude épreuve chez l'IRB Nezla (11e). Suivant la programmation de la LNFA, les matchs Paradou AC - JSM Skikda, RC Arbaâ - MC Saïda et WA Mostaganem - GC Mascara devront se jouer à huis clos, en raison des sanctions qui pèsent sur les clubs hôtes.

Slimani – CRB, un bras de fer judiciaire

LE CR BELOUIZDAD s'apprête à mener une nouvelle bataille judiciaire. En plus du dossier qui l'oppose à son ancien entraîneur Sead Ramovic, le club algérois doit désormais faire face à une procédure engagée par Islam Slimani. L'ancien international réclame une indemnisation qui pourrait atteindre 45 milliards de centimes, soit environ 450 millions de dinars. Arrivé au Chabab en septembre 2024, Slimani avait signé un contrat de deux saisons avec le club de la capitale. À 36 ans, le champion d'Afrique 2019 n'a toutefois disputé que douze rencontres sous le maillot du CRB avant de quitter temporairement le club. En manque de temps de jeu et sans être parvenu à s'imposer, il avait été prêté au club belge de Westerlo.

Le différend entre les deux parties avait ensuite pris une tournure judiciaire. Slimani avait saisi la Commission de résolution des litiges de la Fédération algérienne de football (FAF), qui lui avait initialement donné raison et condamné le CR Belouizdad à lui verser une indemnité de 10 milliards de centimes.

Le club avait contesté alors cette décision devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). À l'issue de cette procédure, le montant de l'indemnisation avait été considérablement revu à la baisse, le TAS accordant finalement à Slimani environ 600 millions de centimes. L'ancien attaquant des Verts n'entend toutefois pas en rester là. Il a décidé de poursuivre la procédure devant la juridiction arbitrale sportive internationale et a mandaté deux avocats suisses pour défendre ses intérêts. L'audience est programmée le 15 octobre. Dans cette nouvelle procédure, Slimani réclame notamment l'intégralité des sommes prévues dans son contrat avec le CRB, mais également sa prime de signature, différents revenus liés aux contrats de sponsoring et de publicité, ainsi que des dommages et intérêts. Le montant global de ses prétentions atteindrait ainsi 45 milliards de centimes.

De son côté, la direction du CR Belouizdad assure avoir préparé un dossier solide et estime disposer d'arguments suffisamment convaincants pour faire valoir les droits du club. Le Chabab entend notamment mettre en avant les obligations contractuelles auxquelles Slimani aurait, selon lui, manqué durant son passage au club. Parmi celles-ci figure le respect des engagements liés au droit à l'image. La direction du CRB évoque notamment une séance de shooting publicitaire à laquelle l'ancien attaquant aurait refusé de participer ou ne se serait pas présenté. Pour le club, ce manquement constitue un élément important dans le différend qui oppose les deux parties. Il avait d'ailleurs été pris en compte lors de la première procédure, au terme de laquelle certaines prétentions du joueur avaient été rejetées. Slimani revient désormais à la charge avec une demande beaucoup plus importante et entend obtenir l'intégralité des engagements financiers prévus dans son contrat, auxquels s'ajouteraient les différents préjudices qu'il estime avoir subis. Pour le CR Belouizdad, l'enjeu est donc considérable. En parallèle au dossier Sead Ramovic, ancien entraîneur du club, qui réclame lui aussi les mêmes montants environs, cette nouvelle affaire constitue le deuxième contentieux particulièrement sensible auquel la direction doit faire face. Le rendez-vous du 15 octobre sera particulièrement attendu. Une défaite du CRB sur ce terrain pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la trésorerie du club. 12 matches et 3 buts seulement, l'addition risque d'être salée.

ALGÉRIE U20

Pas de Coupe d'Afrique pour les juniors...

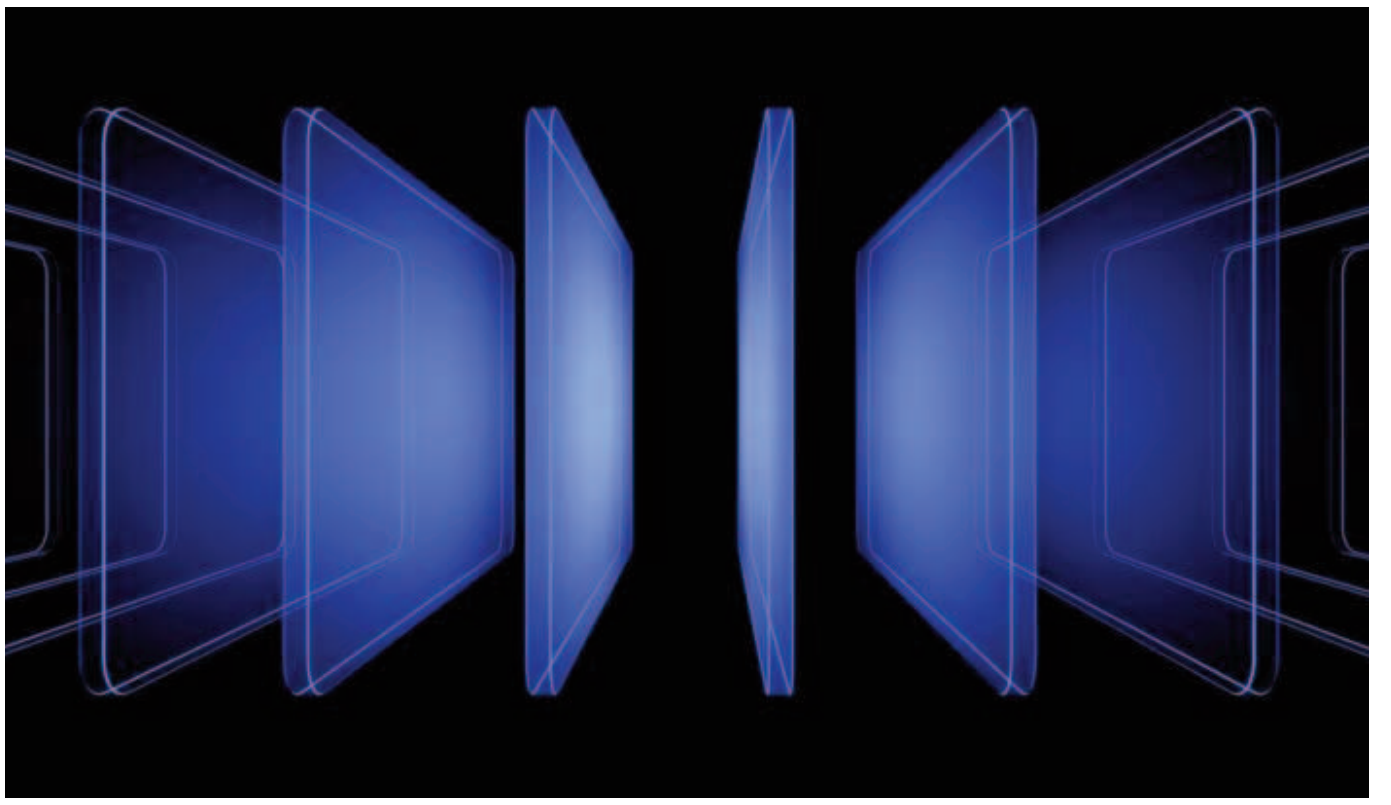
LA QUALIFICATION relevait de l'exploit et elle n'a pas eu lieu. La sélection U20 d'Algérie n'ira pas à la CAN 2027. Après un match nul 1-1 face à la Tunisie, une victoire 3-1 sur la Libye et une défaite 3-0 contre le Maroc, les Algériens devaient absolument battre l'Egypte, hôte du tournoi UNAF, pour se qualifier à la CAN. Rien de cela n'a eu lieu. Mahmoud Salah ouvre le score à la 22e mi-temps de la tête sur corner, trompant le gardien El Koubi, alors que le marquage des Algériens et particulièrement de Niou, était très mal coordonné. En deuxième mi-temps, Anas Ibrahim ajoute le second à la 82e minute, après une belle percée collective et une frappe contrée, il récupère la balle et mystifie le défenseur Algérien Sofitikis d'un crochet avant de tromper El Koubi qui a mal fermé son angle. Défaite 2-0, les Verts terminent troisièmes sur 5 avec quatre points.

L'Algérie ratera le rendez-vous africain pour la septième fois consécutive. La dernière fois qu'elle y a participé, c'était en 2013, en tant que pays hôte et les Verts avaient terminé derniers de leur poule...

L'IA échoue à corriger correctement des failles logicielles dans 74 % des cas

Nous sommes peut-être impatients d'intégrer l'IA dans notre cybersécurité, mais de nouvelles recherches révèlent pourquoi nous devrions y réfléchir à deux fois.

La nouvelle équipe de recherche en sécurité de 1Password, Off-By-1-Labs, a publié jeudi une nouvelle étude explorant ce qui se passe lorsque l'on laisse les LLM libre cours pour générer des correctifs destinés à de nouvelles vulnérabilités complexes.



L'IA détecte des bogues à grande échelle, mais est-elle également capable de les corriger ?
Off-By-1-Labs est parti d'une hypothèse : les modèles d'IA de pointe seraient capables d'atteindre des « taux de réussite raisonnablement élevés pour les correctifs » — peut-être autour de 67 % — lorsqu'on leur confierait la tâche de développer des correctifs pour des logiciels, compte tenu de la liberté offerte par le code open source et des divulgations publiques susceptibles d'être incluses dans l'entraînement de ces modèles. Cependant, les chercheurs ont sans doute été déçus par les résultats, car ceux-ci se sont révélés « nettement inférieurs et plus inégaux que ce que nous avions supposé ».L'équipe de sécurité a sélectionné six vulnérabilités récemment divulguées dans des logiciels open source, qui avaient peu de chances d'avoir été ajoutées aux données de l'ensemble d'entraînement, afin de tester les capacités des modèles d'IA.

Donner un aperçu des capacités des LLM modernes

L'équipe a souligné que l'article de recherche, intitulé « Les correctifs de vulnérabilités des modèles de pointe sont souvent des artefacts de type "F.L.A.W.E.D." (Fix-Like Artifacts With Embedded Defects) : modes de défaillance courants des correctifs de sécurité générés par les LLM », n'avait pas pour objectif de réaliser une comparaison directe entre différents LLM.
Il s'agit plutôt d'un aperçu des capacités des LLM modernes. Claude et un LLM basé sur l'agent de codage d'OpenAI, Codex, ont néanmoins participé à l'étude.

Les vulnérabilités au cœur de cette recherche sont les suivantes :

CVE-2026-31431 : Elévation de privilèges sous Linux (Copy Fail)
CVE-2026-34197 : Exécution de code à distance dans ActiveMQ
CVE-2026-8512 : Utilisation après libération de mémoire dans l'API d'accès au système de fichiers de Chrome sous macOS - CVE-2026-45185 : Exécution de code à distance sans authentification dans EXIMCVE-2026-22738 : Exécution de code à distance dans SpringAI SpEL
GHSA-wpqr-6v78-jr5g : Exécution de code à distance dans Gemini CLI
Les modèles ont été chargés de générer des correctifs pour chaque vulnérabilité. Au total, les LLM ont généré 6 080 tentatives de correctifs — environ 3 040 chacun, réparties entre chaque CVE — avec des ensembles créés dans différentes conditions environnementales et avec neuf invites spécialement conçues par bug.

Résultats des correctifs générés par l'IA d'Off-By-1-Labs

L'IA n'a généré des correctifs adaptés que dans 26 % des cas.
Des correctifs qui corrigeaient le bug mais qui « modifiaient également le comportement de l'application au passage » ont été observés dans 21 % des résultats.
Dans 53,9 % des cas, un LLM n'a pas réussi à créer de correctif, a introduit un nouveau bug, voire les deux.
Pourquoi les modèles d'IA échouent ?
Le problème principal semble être que, quelles que soient les conditions environnementales ou les consignes, lorsqu'on leur demandait de produire des correctifs, les LLM généraient des « artefacts de type correctif comportant des défauts intégrés », d'où le nom du projet de recherche « FLAWED ».
Les correctifs « FLAWED », développés par l'IA, semblent à première vue remplir leur fonction — mais en réalité :
Ils ne résolvent pas entièrement la vulnérabilité
Ils intègrent des mécanismes de sécurité « fragiles »
Et ils peuvent même introduire de nouveaux bogues
Dans les cas les plus graves, ces correctifs pourraient même modifier le comportement habituel d'une application.
1Password a publié son outil, FLAWED, sur GitHub afin que les chercheurs puissent mener leurs propres études.
« Les grands modèles de langage (LLM) qui excellent aujourd'hui dans la détection d'un large éventail de vulnérabilités ne sont pour l'instant efficaces que pour corriger un sous-ensemble restreint d'entre elles », ont déclaré les chercheurs.
« Cela dit, nous avons identifié des pistes de recherche supplémentaires qui pourraient déboucher sur des correctifs générés par l'IA plus cohérents et plus robustes. »

Si l'IA n'est pas encore prête à gérer les correctifs, que peut-elle faire ?

Keith Hoodlet, directeur d'Off-by-1 Labs, a déclaré que les défenseurs humains et les outils d'IA devraient se concentrer sur l'identification des vulnérabilités et leur triage, ce qui « peut au moins aider les défenseurs à déterminer où se trouvent les bogues les plus impactants dans leur base de code ». La supervision humaine du processus de correction reste primordiale et, comme l'a souligné M. Hoodlet, les entreprises doivent être en mesure de prendre des décisions éclairées quant aux correctifs à appliquer et au moment opportun, ainsi qu'aux risques opérationnels associés à chaque choix.
« Les outils que nous lançons aujourd'hui aideront les entreprises à évaluer dans quels cas les correctifs générés par l'IA pourraient produire de meilleurs (ou de moins bons) résultats », a ajouté M. Hoodlet. « Cela aidera au moins les entreprises à comprendre où les experts humains sont les plus indispensables. »

LES POINTS CLÉS À RETENIR SUR L'UTILISATION DE L'IA POUR PATCHER DES FAILLES

Une nouvelle étude s'intéresse à l'efficacité des correctifs générés par l'IA.
Seuls 26 % des correctifs générés sont réellement utilisables.
L'IA n'est pas encore prête à corriger toutes les failles, mais elle peut être néanmoins utilisée.

Avec Shieldstral, Mistral AI se lance dans la modération multimodale

MODÈLE open weights de 3 milliards de paramètres sous licence Apache 2.0, Shieldstral permet d'assurer la modération de contenu par le biais de prompts. Le LLM fonctionne à la fois pour le texte et les images.Et un modèle de plus dans la boîte à outils de la licorne française de l'IA générative. Mistral AI annonçait ainsi cette semaine le lancement de Shieldstral. De petite taille (3 milliards de paramètres), open source sous licence Apache 2.0 et open weights, le dernier né est dédié à la modération de contenu.
Shieldstral est un modèle multimodal puisqu'il permet de modérer à la fois texte et images. Il vise donc à contrôler le respect de certaines règles, internes ou légales, par des générateurs de contenus. Car les guardrails classiques peuvent ne pas suffire.

Pas de réentrainement par contexte

"La plupart des modèles guardrail intègrent une taxonomie fixe des catégories de risques dans leurs poids ; par conséquent, les réadapter à un nouveau contexte de déploiement nécessite un réentraînement", explique Mistral AI.
La promesse de Shieldstral consiste donc à adopter "une approche différente" permettant notamment de s'affranchir de tout réentraînement et d'assurer un fonctionnement multimodal. Mais surtout, ses résultats s'adaptent au contexte. "Vous rédigez la règle sous forme de question en langage naturel au moment de l'inférence, et le modèle renvoie un score de sécurité calibré (...) Une interface unique pour le texte et les images, et un verdict en un seul token", détaille l'éditeur.

Initiative pour l'Open Secure AI Alliance

Le lancement de Shieldstral est présenté comme s'inscrivant dans l'Open Secure AI Alliance, initié par Nvidia et dont Mistral AI est un des membres fondateurs. Composée de 120 organisations, l'Alliance promeut le développement et le partage d'outils ouverts axés IA de confiance.
En tant que modèle ouvert conçu pour la modération multimodale, Shieldstral s'inscrit donc a priori pleinement dans cette démarche visant à favoriser l'IA responsable et de confiance. Au cœur de son fonctionnement donc, la moderation-as-a-



question.
Une requête se compose ainsi de trois parties. L'instruction d'abord, qui spécifie le contexte d'évaluation et le niveau de rigueur. Option facultative : l'utilisateur peut préciser une définition personnalisée d'un contenu dangereux.
Vient ensuite la requête sous forme d'une question, à laquelle le modèle répondra par oui ou non. "Ce contenu incite-t-il à la violence physique ?", indique Mistral en guise d'exemple. Enfin, troisième partie, le contenu à évaluer.

AMD fait bel et bien revenir le Ryzen 7 5800X3D à un prix... un poil dérangeant

Une nouvelle preuve de l'exceptionnelle longévité de la plateforme AM4 mise en place il y a dix ans par AMD. Record.



Premier processeur doté de la technologie 3D Vertical Cache d'AMD, le Ryzen 7 5800X3D a marqué les esprits. Il aura donc une chance de le faire encore un peu plus à la faveur d'une ressortie à laquelle le monde de la tech ne nous a pas habitués.

10 ANS DE PROCESSEURS AM4

En avril dernier, à la faveur d'un événement organisé en Chine, AMD annonçait le retour d'un de ses processeurs emblématiques.

Le Ryzen 7 5800X3D devait alors profiter d'une ressortie sans que l'on en connaisse les contours.

Une édition dite « 10e anniversaire » de cette première puce X3D a donc été imaginée pour célébrer les 10 ans – quelle surprise ! – de la plateforme AM4, laquelle semble inoxydable. Au moment de cette annonce, AMD n'avait pas été précis et nous ne savions par exemple pas quels marchés seraient concernés par ce second lancement ni quel serait le prix de la puce.

En prélude au Computex 2026, AMD a donc clarifié les choses et apporte les réponses aux questions que nous nous posions. En premier lieu, c'est le 25 juin prochain que ce Ryzen 7 5800X3D 10e anniversaire sera commercialisé, et ce, sans qu'il soit question de le limiter à tel ou tel marché.

UN TARIF QUI POSE QUESTION

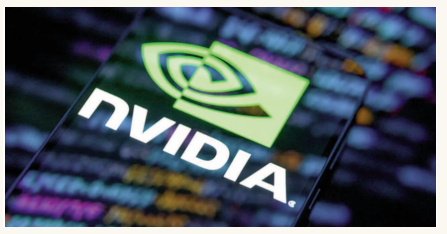
La sortie annoncée par AMD est « mondiale » afin d'en faire une mise à jour de choix pour les joueurs encore en plateforme AM4 ou ceux qui veulent évoluer, mais sans passer par l'onéreuse case AM5/DDR5. Hélas, AMD nous a préparé une bien mauvaise surprise puisque le prix public conseillé pour cette ressortie est assez décourageant.

On parle effectivement de 349 dollars – qui devraient donc nous donner quelque chose comme 359 euros – ce qui devrait nous donner quelque chose comme 359 euros, une fois la conversion effectuée.

Ce n'est pas tant la conversion qui nous pose problème que le tarif demandé pour un processeur tout de même déjà ancien. Alors, c'est vrai, lorsqu'il avait été lancé en 2022, il était question d'un prix public conseillé de 449 dollars, mais de l'eau a coulé sous les ponts depuis et même si elle a l'avantage de moins subir l'inflation, la plateforme AM4 n'est plus un gage de longévité.

Il vous faudra donc déterminer, le 25 juin prochain, si une telle mise à jour est de nature à dynamiser votre configuration… Sous réserve bien sûr que les boutiques jouent le jeu et que le Ryzen 7 5800X3D ne soit pas encore un peu plus cher que son MSRP.

CPU : Nvidia s'attaque au marché du PC avec la puce ARM RTX Spark



NVIDIA officialise son entrée sur le marché des processeurs PC avec la puce RTX Spark. Combinant architecture ARM et GPU Blackwell, ce composant vise à faire tourner des agents IA en local, menaçant directement l'hégémonie historique d'Intel et d'AMD sur le poste de travail.

Computex (Taïwan) - Le géant des semiconducteurs, dont la valorisation atteint désormais les 5,3 billions de dollars, ne compte plus se limiter à l'infrastructure des data centers.

En dévoilant la puce RTX Spark (également nommée N1X), Nvidia cible directement le cœur de nos machines : le processeur central.

L'entreprise s'insère ainsi dans une compétition féroce face à Intel, AMD, Qualcomm et Apple, sur un marché des CPU évalué à 200 milliards de dollars par le fabricant. « Cette réinvention de l'ordinateur est aussi importante que la transformation du téléphone en ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de smartphone », a dit à ce propos Jensen Huang, le CEO de Nvidia.

Fusion CPU / GPU

Cette nouvelle architecture matérielle s'appuie sur :

Une conception ARM hybride fusionnant un GPU de génération Blackwell avec un CPU Grace sur mesure, codéveloppé avec MediaTek.

Une mémoire unifiée de 128 Go, essentielle pour traiter les lourds modèles d'intelligence artificielle en local.

Une gravure en 3 nanomètres assurée par le fondeur taïwanais TSMC.

Prévue pour l'automne 2026, cette puce équipera une nouvelle génération de PC sous Windows conçus par Microsoft, Dell, HP, ASUS, Lenovo et MSI. Nvidia prévoit le lancement progressif de plus de 30 ordinateurs portables et 10 ordinateurs de bureau.

L'IA agentique : un nouveau paradigme pour les professionnels

Nvidia et Microsoft, partenaires depuis trois ans sur ce projet, ambitionnent par ailleurs de remplacer l'interface traditionnelle (clavier/souris) par une interaction pilotée par l'IA agentique. L'idée est de permettre au PC de travailler de manière autonome sur plusieurs logiciels logiciels simultanément.

Concrètement, ces agents IA exécutés localement pourront analyser une boîte de réception, rédiger des réponses basées sur un historique de conversations, ou isoler les urgences avec une supervision humaine minime. En traitant ces données en local, l'entreprise évite les transferts coûteux et risqués vers le cloud. C'est également une revanche stratégique pour Microsoft, qui cherche à faire oublier le lancement mitigé de ses "Copilot PCs" en 2024, marqués par la polémique autour de la fonction Recall.

La puissance d'un data center dans votre PC ?

Si la puce a vocation à se démocratiser, son lancement cible d'abord un segment premium. Car l'argument de Nvidia repose sur un ratio performance/finesse inédit. Les premiers ordinateurs portables équipés de la puce RTX Spark afficheront une épaisseur record de 14 millimètres, tout en offrant une puissance « approximativement équivalente » à l'actuel GPU RTX 5070 pour PC portable, d'après les porte-paroles de la marque.

Enfin, cette puce doit permettre de maintenir une autonomie d'une journée entière sans sacrifier sa capacité à faire tourner des LLM (Large Language Models) lourds en local.

CPU Vera : l'autre offensive stratégique dans les data centers

L'annonce de RTX Spark ne doit pas faire oublier la stratégie de fond de Nvidia sur l'infrastructure back-end. Jensen Huang a profité du Computex pour annoncer l'entrée en production du CPU Vera, destiné exclusivement aux data centers et disponible dès l'automne. Il a d'ores et déjà séduit des acteurs comme OpenAI, Anthropic ou Oracle.

Conçu pour éliminer les goulots d'étranglement lors des flux de travail IA complexes, le processeur Vera est capable de générer des tokens 1,8 fois plus rapidement que les architectures x86 actuelles.

En s'imposant simultanément sur le calcul serveur avec Vera et sur le poste de travail avec RTX Spark, Nvidia ne se contente plus de fournir les puces pour entraîner l'IA. Elle fournit désormais l'architecture complète de bout-en-bout pour l'exécuter, du data center jusqu'au bureau des collaborateurs.

SpaceX, surévaluée ? Pourquoi ce fonds refuse d'acheter des actions dans la firme de Musk

SpaceX s'apprête à réaliser la plus grande introduction en Bourse de l'Histoire, mais certains investisseurs institutionnels refusent déjà d'y participer. Un fonds de pension danois vient de tirer la sonnette d'alarme, et ses arguments sont loin d'être anodins. La date fatidique approche. Dès le 4 juin, SpaceX débutera son pitch auprès des investisseurs, avec une cotation possible dès le 11 juin sur le Nasdaq. L'entreprise d'Elon Musk vise une levée de fonds de plus de 75 milliards de dollars, soit plus du double du record mondial détenu par Saudi Aramco, pour une valorisation totale de 1 800 milliards de dollars. À ce prix-là, l'entreprise devrait rejoindre d'emblée le club des sociétés les plus chères au monde. Mais visiblement, certains ne sont pas convaincus malgré tout.

Trop chère pour ce qu'elle vaut ?

C'est ce que semble penser AkademikerPension, un fonds danois qui gère environ 25 milliards de dollars pour des professionnels du secteur académique, rapporte The Next Web. Sa décision est en effet prise, et il n'est pas question d'acheter des actions SpaceX. Il va même plus loin en excluant les produits indexés qui incluraient le titre. Une position radicale, mais assumée. SpaceX est « grossièrement surévaluée », estime son directeur des investissements, Anders Schelde. Selon les calculs de l'entité, la firme d'Elon Musk ne peut raisonnablement pas dépasser 1 000 milliards de dollars de valorisation, soit la moitié du prix affiché. Car en 2025, elle a enregistré 18,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires, mais aussi 4,94 milliards de pertes après avoir absorbé xAI. À 1 800 milliards de valorisation, les investisseurs paieraient environ 96 fois le chiffre d'affaires annuel, un multiple qui suppose des années de croissance explosive, sans aucune garantie.



Etats-Unis : Sanction record de près d'un milliard de dollars contre Meta pour préjudice aux mineurs



• addition salée •
Le Nouveau-Mexique vient d'imposer au groupe Meta une amende record de près d'un milliard de dollars pour les préjudices que ses réseaux sociaux ont causé aux utilisateurs mineurs. Le groupe de Zuckerberg a fait appel

C'est une amende record de près d'un milliard de dollars pour le groupe de Mark Zuckerberg… Meta doit financer, à hauteur de 567 millions de dollars un fonds de réparation des dommages causés aux mineurs par ses plateformes, jugées responsables d'un « trouble à l'ordre public ».
Cette décision ordonnée par un juge au Nouveau-Mexique est une première aux Etats-Unis. Cette somme, qui doit financer sur cinq ans des programmes de santé mentale et de prévention pour les jeunes, s'ajoute aux 375 millions de dollars de pénalités civiles infligées en mars par un jury de Santa Fe, qui avait jugé Meta défaillant dans la protection des utilisateurs mineurs. Meta (Facebook, Instagram) avait fait appel du verdict.
« Nous sommes en désaccord avec cette décision et nous ferons appel », a réagi un porte-parole de Meta auprès de l'AFP, se disant « confiant » dans le bilan du groupe « en matière de protection des adolescents en ligne ». Le procureur général du Nouveau-Mexique Raul Torrez, par un communiqué, a salué « une victoire historique pour les habitants du Nouveau-Mexique et pour les familles de tout le pays » et « une victoire pour chaque parent qui s'est inquiété des effets des réseaux sociaux sur son enfant ».

90 heures par mois d'utilisation, notifications coupées entre la nuit et pendant les cours, pas de « likes »

Le juge Bryan Biedscheid a assorti sa décision d'une série de mesures inédites, applicables pendant cinq ans aux comptes des mineurs du Nouveau-Mexique. Elles seront toutefois gelées le temps de la procédure d'appel si Meta verse une caution, et elles ne concernent pas la messagerie WhatsApp.
Ces mesures comprennent une limite de 90 heures par mois d'utilisation cumulée de Facebook et Instagram pour les moins de 18 ans. Elles ordonnent aussi de couper certaines notifications destinées aux mineurs entre 22 heures et 7 heures, ainsi que pendant les heures de classe durant l'année scolaire, et de leur masquer par défaut les compteurs de « likes ».
Le juge interdit également toute interaction entre les mineurs de l'État et les chatbots d'intelligence artificielle de Meta. Et proscrit l'utilisation par des adultes de ces assistants pour simuler de tels échanges avec des personnages mineurs. Parmi les autres obligations figurent l'interdiction pour tout adulte de contacter par message un mineur qui n'est pas dans ses contacts, l'examen par un humain, sous 48 heures, des signalements d'exploitation sexuelle, et la suppression des comptes suspectés d'appartenir à des moins de 13 ans faute de preuve d'âge sous 30 jours.

Pas de vérification de l'âge et pas d'interdiction de l'infinite scroll

Le juge a toutefois refusé d'autres remèdes réclamés par le procureur, comme la vérification stricte de l'âge à l'inscription, estimant qu'une loi fédérale sur la protection des données des enfants (COPPA) la rendait juridiquement impossible et qu'une telle contrainte imposée à Meta seul pousserait les mineurs vers ses concurrents.
Il renonce aussi à interdire le défilement infini (infinite scroll), la lecture automatique des vidéos ou les recommandations algorithmiques, des fonctionnalités très débattues dans les différentes procédures judiciaires menées aux Etats-Unis contre les géants des réseaux sociaux.
Le juge a estimé que ces fonctionnalités étaient susceptibles d'être protégées par le premier amendement de la Constitution sur la liberté d'expression, et par une loi américaine sur les télécommunications, qui exonère de responsabilité les plateformes pour les contenus publiés par des utilisateurs.

Meta a fait appel de toutes les décisions

Sur les 567 millions de dollars du fonds, près des trois quarts (420 millions) sont fléchés vers des soins de santé mentale pour les adolescents, le reste vers le dépistage, la prévention et la coordination des programmes. Le procureur général réclamait 953 millions tandis que Meta soutenait ne rien devoir, ou au maximum 27 millions. En mars, un jury de Los Angeles avait, pour la première fois, jugé Meta et YouTube responsables des effets de l'addiction à leurs plateformes sur une adolescente, au lendemain de cette première condamnation au Nouveau-Mexique.

USA

Un Américain gagne deux fois aux jeux à gratter le même jour et remporte près d'un demi-million

Un habitant de l'Ohio a gagné deux fois à un jeu à gratter le même jour. Et à chaque fois, des sommes non négligeables.
L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a d'abord acheté un ticket à gratter "Millionaire Blowout" à 50 dollars. Il a remporté le gros lot, à savoir recevoir 40.000 dollars par an pendant 25 ans, soit un million de dollars, ou directement percevoir un chèque de 500.000 dollars. Il a choisi la seconde option. Après les taxes fédérales obligatoires, il a ainsi précisément touché 366.250 dollars.
Se sentant en veine, il a acheté un autre ticket à gratter et a gagné cette fois 25.000 dollars (18.312,50 dollars après les taxes). Total de ses gains en net: 384.562,50 dollars.
L'heureux gagnant a déclaré qu'il prévoyait d'utiliser cet argent pour prendre des vacances plus longues que prévu, acheter un nouveau véhicule, en consacrer une partie à ses enfants et mettre le reste de côté.



20,98°C: les océans mondiaux ont atteint un pic de chaleur en juin

Les océans mondiaux viennent de connaître leur mois de juin le plus chaud jamais observé, et pourraient battre de nouveaux records en 2026, sous l'effet combiné d'El Niño et du réchauffement climatique, a annoncé mercredi l'observatoire européen Copernicus Marine.



La température moyenne à la surface des océans, qui couvrent les deux-tiers de la planète, a atteint 20,98°C en moyenne en juin, battant le précédent record de juin 2024 (20,89°C). Le premier semestre 2026 dans son ensemble est le deuxième plus chaud jamais enregistré, juste derrière les six premiers mois de 2024.

"Les conditions actuelles pourraient indiquer le début d'une nouvelle phase, nous conduisant, une fois de plus, en territoire inconnu", a prévenu Carlo Buontempo, directeur du Service Copernicus sur le changement climatique, cité dans un communiqué. "Avec des températures océaniques à ces niveaux et El Niño à l'horizon, nous devrions voir d'autres records de température tomber dans les mois à venir", a-t-il ajouté.

Les températures ont été particulièrement élevées en juin dans le centre et l'est du Pacifique équatorial, la zone qui subit de plein fouet l'effet d'El Niño, phénomène climatique naturel qui réchauffe les eaux de surface, entraînant des épisodes de sécheresse, inondations et températures record dans le monde. L'océan Pacifique tropical a ainsi enregistré son premier semestre le plus chaud de l'histoire (26,91°C), battant d'un cheveu le précédent record établi en 2016.

"Parmi les années les plus chaudes"

Selon les experts, El Niño, nommé ainsi en référence à l'enfant Jésus, parce que le phénomène a d'abord été observé autour de la période de Noël, pourrait devenir en fin d'année l'un des plus intenses jamais enregistrés. Avec l'arrivée d'une année El Niño (...), on peut s'attendre à ce que 2026 figure parmi les années les plus chaudes jamais enregistrées", a déclaré Simon van Gennip, océanographe à Mercator Ocean International, au cours d'une conférence de presse en ligne. "Il est encore impossible de dire de combien exactement", a-t-il ajouté. En 2024, dernière année en date marquée par ce phénomène, la température moyenne à la surface des océans avait atteint un niveau record de 20,9°C en moyenne, avant de reculer légèrement l'année suivante, selon les statistiques de Copernicus.

Ce phénomène climatique naturel, qui revient tous les deux à sept ans, s'ajoute à une tendance de fond de réchauffement des océans, dû à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les océans jouent en effet un rôle de régulateur du climat en absorbant 90% de la chaleur excédentaire générée par les activités humaines, notamment la combustion de pétrole, de gaz et de charbon.

Canicule marine

Depuis le début de l'année, les quatre cinquièmes (82%) de l'océan mondial ont connu des vagues de chaleur marines. Près de la moitié de la surface océanique a souffert de canicules fortes à extrême. L'océan pacifique tropical et la mer Méditerranée ont été particulièrement touchés.

Mer fermée, très sensible aux évolutions de l'atmosphère, la Méditerranée a ainsi connu des vagues de chaleur sur quasiment toute sa surface (98%) au premier semestre, et un record de température en juin 2026 à 24,34°C.

Le nord-ouest de la Méditerranée, en particulier, est touché par une vague de chaleur qui a atteint un pic d'intensité record pour la zone lundi, avec une moyenne de 5,2°C de différence avec les valeurs normales, a indiqué mardi l'Institut des Sciences de la Mer (CSIC), basé à Barcelone, soulignant que ce record était dû en grande partie à la canicule que vient de traverser l'Europe. Les canicules marines mettent à rude épreuve les espèces marines les moins mobiles, allant jusqu'à provoquer des mortalités massives chez les coraux, les gorgones, les oursins, les mollusques, etc. "Il est important de surveiller ces phénomènes (de canicule marine, ndlr), car ils ont des répercussions importantes sur la météo", a pointé M. Van Gennip, ajoutant que ces températures élevées pouvaient "fournir une énergie supplémentaire à l'atmosphère" pour créer des "circonstances favorables" à des phénomènes de pluies extrêmes, de type "épisodes méditerranéens".

Le réchauffement des océans dilate l'eau, ce qui élève le niveau de la mer. Il aggrave aussi des phénomènes météorologiques extrêmes comme les pluies intenses ou les cyclones.

Quand est apparu le premier trou dans la couche d'ozone? Bien plus tôt qu'on le pensait

DES SCIENTIFIQUES ont récemment remis en question plusieurs certitudes sur la couche d'ozone. Ils ont notamment découvert que son appauvrissement avait commencé bien avant l'apparition du premier trou observé en 1985, et que le produit chimique responsable ne serait pas celui initialement suspecté.

La couche d'ozone est une fine couche de gaz située dans la stratosphère, entre environ 15 et 35 km d'altitude autour de la Terre. Elle agit comme un bouclier naturel en absorbant une grande partie des rayons ultraviolets (UV) provenant du Soleil. Mais en 1985, des scientifiques ont découvert un trou dans cette couche, qu'ils ont attribué aux chlorofluorocarbones (CFC), des produits chimiques industriels utilisés à l'époque comme réfrigérants, propulseurs, agents d'expansion de mousse et solvants, et responsables de cette diminution. Suite à cette découverte, un effort mondial a été réalisé afin d'éliminer progressivement l'utilisation des CFC. Depuis, la couche d'ozone se reconstitue, notamment au-dessus de l'Antarctique. Cette découverte avait été rendue possible en partie grâce aux instruments de mesure disponibles à l'époque.

Mais les progrès réalisés dans ce domaine, ainsi que le développement des satellites et d'autres technologies de surveillance, ont récemment amené les scientifiques du MIT à s'interroger sur l'existence de signes plus précoces de l'appauvrissement de la couche d'ozone, ainsi que sur le moment et les lieux où ils auraient pu apparaître. Ils ont alors découvert dans le cadre d'une étude publiée dans les Actes de l'Académie nationale des sciences, que les premiers signes d'appauvrissement de la couche d'ozone sont apparus dès 1957, soit environ 30 ans avant la découverte du trou dans la couche d'ozone.

Les chlorofluorocarbones n'étaient pas la cause du trou dans la couche d'ozone

À la fin des années 1980, la chimiste atmosphérique Susan Solomon a dirigé plusieurs expéditions afin de mesurer la composition de la stratosphère. Les résultats ont confirmé que les chlorofluorocarbones (CFC), des substances chimiques utilisées à l'échelle mondiale, étaient à l'origine de la destruction de l'ozone. À l'époque, la présence de ces molécules précisément dans les zones où l'on observait un appauvrissement de la couche d'ozone ne pouvait s'expliquer que par un seul mécanisme chimique : l'ozone était détruit par des atomes de chlore isolés. Peu de temps après, la quasi-totalité des pays a signé le Protocole de Montréal, qui a permis l'élimination progressive des CFC et autres substances appauvrissant la couche d'ozone. Grâce à cette coopération internationale, les scientifiques observent depuis quelques années les premiers signes de reconstitution de la couche d'ozone.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Constipation de l'enfant



La constipation est un trouble digestif pouvant être très gênant et douloureux chez l'enfant. La mauvaise qualité des selles et les maux de ventre sont les symptômes les plus courants rencontrés chez ces jeunes sujets. Une révision de l'alimentation peut s'avérer nécessaire pour rétablir le transit intestinal mais pas seulement. Parfois, des changements survenus dans le cadre familial peuvent être à l'origine de ces troubles digestifs. La constipation est responsable de jusqu'à 5% des consultations chez le pédiatre.

appels sur la digestion des aliments

La digestion des aliments est un processus débutant au niveau de la bouche par la mastication. Ces aliments descendent ensuite au niveau de l'œsophage puis atteignent l'estomac.
Une fois arrivés dans l'estomac, les aliments subissent une première digestion. Ensuite, ils traversent l'intestin grêle puis le côlon où certains nutriments nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme vont être absorbés. C'est au cours du passage dans le tube digestif, que les aliments ingérés vont être dégradés par la flore intestinale. Ainsi, les résidus issus de cette digestion vont constituer les selles.
Le besoin de déféquer est provoqué par la pression exercée sur le rectum par les matières fécales. En se contractant, le côlon et les muscles abdominaux permettent l'expulsion.

Caractéristiques de la constipation

Définition
La constipation est un phénomène courant chez les enfants mais décrite différemment suivant leur âge.
Chez les nourrissons par exemple, elle se caractérise par du retard ou des difficultés à évacuer les selles pendant au moins un délai d'1 mois et de 2 mois pour des enfants plus âgés.
Le retard en question est dû à la progression trop lente des selles jusqu'au côlon qui est l'organe fondamental assurant la bonne évacuation des selles.

La vitesse du transit intestinal est variable selon l'âge du sujet.

Plus l'enfant grandit, plus le nombre de selles diminue en raison de l'augmentation de la taille de son tube digestif avec le temps.
En règle générale, chez le nourrisson (au biberon) l'émission des selles est estimée à moins d'une fois par jour tandis que chez le nourrisson allaité au sein, cette fréquence est plutôt très variable. Une fois que l'enfant est devenu plus grand, au moins 3 selles par semaine sont attendues.
Dans tous les cas, les bébés de moins de 2 mois sont rarement constipés. Ce sont surtout les sujets de 6 mois à 4 ans qui sont le plus souvent touchés par ce type d'affection intestinale.
Néanmoins, même si le nombre de selles diminue, il se peut que l'enfant aille très bien tant que les selles restent molles et qu'il n'y a pas de symptômes modifiant son comportement général.
Une perturbation de l'émission des selles (tendant à s'allonger) ou un changement observé au niveau de la consistance sont les 2 grands critères permettant de parler de constipation chez un sujet.
En effet, les selles sont plus dures et parfois plus importantes que d'habitude, provoquant des maux de ventre, voire parfois des vomissements.
Cette constipation peut être soit : Occasionnelle ; Chronique (lorsque les symptômes durent plus de 6 mois).
La détection chez l'enfant
De manière générale, plusieurs signes peuvent alerter les parents lorsque leur enfant est confronté à une constipation :
La production de selles difficiles à éliminer : soit elles sont dures et petites, soit de taille plus importante, entraînant des douleurs abdominales lors de la défécation
Une alternance entre selles liquides
et selles dures : on parle aussi de « fausse diarrhée sur constipation » ;
L'émission de selles quotidiennes mais en quantité insuffisante par rapport à l'apport alimentaire ; La difficulté de déféquer malgré l'envie d'aller à la selle pour l'enfant ;
La présence de selles anormalement dures pendant plusieurs jours ;
Un manque soudain d'appétit, douleurs au niveau de l'estomac, ballonnements au niveau du ventre.
A l'âge des nourrissons, les symptômes caractérisant un état de constipation sont de préférence la dureté des selles (de la taille d'une bille) et les efforts que fait le nourrisson pour les éliminer.
Chez les enfants plus âgés, ce sont surtout des selles espacées dans le temps et de consistance dure qui traduisent une constipation.

Les causes de la constipation

La constipation fonctionnelle
Chez 95% des enfants, la constipation est souvent liée à des problèmes alimentaires et comportementaux (stress, apprentissage de la propreté). Bien que ces épisodes de constipation rendent difficile le quotidien de ces jeunes sujets, ce problème reste plutôt bénin dans la plupart des cas. Aucune lésion de l'intestin ou de maladie grave ne sont à signaler : cette constipation est dite fonctionnelle.
Plusieurs comportements naturels favorisent son déclenchement :
Un apport hydrique insuffisant ;
La prise de certains médicaments ;
Un changement de cadre de vie ;
Un stress émotionnel ou physique ;
Une mauvaise installation de l'enfant sur les toilettes ;
Un apprentissage de la propreté mal conduit ou trop précoce.
La constipation organique
Dans les 5% restants, ce phénomène sous-tend une complication bien plus grave, touchant souvent les nourrissons dès leur plus jeune âge, soit peu de temps après la naissance ou durant les premiers mois de la vie. Cette constipation est plutôt reliée à un trouble physique, un médicament ou bien même une toxine.

On parle ainsi de constipation organique.

Ces causes sérieuses de constipation organique peuvent être liées à :
La maladie de Hirschsprung : une innervation inappropriée du gros intestin ;
Une malformation congénitale de l'anus ou du sphincter de l'enfant ;
Une maladie endocrinienne (troubles hormonaux entraînant une hypothyroïdie) ou neurologique (atteinte de la moelle épinière) ;
Une mucoviscidose ;
Une intoxication à certaines toxines comme le plomb ou bien le botulisme ;
Des médicaments comme les analgésiques puissants appelés opioïdes ;

Evolution de la constipation

Même si une meilleure hygiène de vie associée à un traitement médicamenteux peut permettre d'arrêter la constipation chez l'enfant, des complications peuvent néanmoins se présenter dans quelques
cas :
L'installation d'une occlusion intestinale ;
La présence de fissures anales accompagnée de pertes de sang (sur papier ou dans les toilettes) et de pleurs quand l'enfant va à la selle ;
Des infections urinaires répétées, souvent chez les petites filles et conduisant à des sensations de brûlure. En effet, lorsque les selles stagnent dans le rectum, cela favorise la prolifération de microbes et donc les infections.
Des difficultés à uriner, liées à une compression des voies urinaires exercée par la quantité de selles stockées dans le rectum.
Une incontinence fécale ;
Un prolongement de la constipation jusqu'à l'âge adulte.

Traitement de la constipation

Le traitement de la constipation va dépendre de l'âge de l'enfant ainsi que du type de constipation auquel il est confronté. Ainsi, en cas de constipation dite fonctionnelle, le médecin traitant ou le pédiatre va commencer par ré-ajuster l'équilibre alimentaire de l'enfant en fonction des résultats fournis lors de l'interrogatoire.
Des conseils relatifs à l'hygiène de vie sont aussi fournis aux parents afin d'améliorer le confort de leur enfant.
Si ces mesures ne suffisent pas alors un traitement médicamenteux peut être mis en place sous l'une de ces formes :
Des médicaments osmotiques doux permettant d'hydrater et de ramollir les selles
Des lubrifiants (huile de paraffine par exemple) permettant de favoriser le passage anal, surtout lorsqu'il existe des fissures,Des suppositoires (utilisation restant exceptionnelle) : déclencher la défécation en début de traitement ;
Le recours à un lavement (rarement exploité) :
permettre l'évacuation des selles qui ont longuement stagné dans le côlon.
En cas de constipation dite organique, soit liée à une pathologie grave, le traitement instauré va permettre d'éradiquer la cause de la maladie et pas seulement les symptômes que rencontre l'enfant.
De façon générale, l'adoption d'une bonne hygiène de vie est primordiale pour éviter ce genre de trouble digestif.
Un régime alimentaire diversifié, riche en fibres, un abreuvement suffisant ainsi que la pratique d'une activité physique quotidienne sont des éléments majeurs à prendre en compte pour rester en forme et lutter efficacement contre la constipation.

Dents de lait

LES DENTS de lait apparaissent progressivement chez le nourrisson. La première poussée dentaire survient entre l'âge de 4 et 7 mois. Toutes les dents de lait sont installées avant l'âge de trois ans.
Les poussées dentaires sont généralement à l'origine de plusieurs désagréments passagers chez le nourrisson : douleur, salivation, insomnie, fièvre, etc.
Pour soulager la poussée dentaire, plusieurs mesures sont conseillées comme l'anneau de dentition ou le paracétamol en cas de douleur ou fièvre.
Les dents de lait ont un rôle primordial car elles assurent le développement des dents définitives et sont indispensables pour manger et parler.
Il est important d'en prendre soin, en évitant notamment certains comportements (sucer le pouce ou la tétine) et les caries.
L'adoption de bonnes habitudes dentaires dès le plus jeune âge est indispensable pour la prévention des caries.

Définition et symptômes des dents de lait Qu'est-ce que c'est ?

Lorsque les dents de lait ou premières dents poussent, on parle de « poussée dentaire ».
En effet, les dents prennent naissance dans l'os de la mâchoire. Elles en sortent progressivement pour ensuite traverser la gencive et être visibles dans la bouche. La progression se poursuit jusqu'à ce que la totalité de la dent soit visible.
Les dents de lait débutent leur formation durant la grossesse. Ce qui explique pourquoi certains médicaments sont déconseillés lors de la grossesse et de l'allaitement car ils. peuvent avoir des conséquences néfastes sur la dentition de l'enfant.
La première dent de lait perce généralement aux alentours des 4 à 7 mois. Chez certains enfants, elle apparaît plus tôt, tandis que chez d'autres, elle survient plus tard. Il arrive parfois que des nourrissons aient déjà une dent ou deux à la naissance.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL BAYADH
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
NIF : 408016000032049

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 06 /2026

La Direction de la santé et de la population de la wilaya d'EL BAYADH lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant, « Réhabilitation et Normalisation Des Polycliniques (W.EL BAYADH), reparti en Sept (07) lots séparés :

Lot 01 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE EL GHASSOUL.
Lot 02 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE ARBAOUT.
Lot 03 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE KEF LAHMAR.
Lot 04 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE AIN LORAK.
Lot 05 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE SID EL CHIKH.
Lot 06 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE BOUSSAMGHOUN.
Lot 07 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE ROGASSA..».

Sont admis à concourir à l'appel d'offre lancé objet du présent cahier des charges:

-Les entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie III et plus en cours de validité dans le domaine des travaux de bâtiments comme activité principale.

Et ils doivent en plus justifier de moyens humains et matériels nécessaires pour l'exécution des types de prestations.

Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 12.600.000,00 DA(Lot 01).
-Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 10.400.000,00 DA(Lot 02).
- Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 9.100.000,00 DA(Lot 03).
-Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 8.500.000,00 DA(Lot 04).
-Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 7.900.000,00 DA(Lot 05).
-Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 3.400.000,00 DA(Lot 06).
-Ayant réalisé un chiffre d'affaire moyen des trois dernière années égal ou supérieur à 3.300.000,00 DA(Lot 07).
- un échéancier dans les documents fiscaux.
- Ayants réalisés un projet de réhabilitation avec un maitre d'ouvrage public justifié par une attestation de bonne exécution catégorie B ou plus ou un projet similaire (condition d'éligibilité).

Le dossier de cahiers des charges sera retiré auprès du bureau de la planification de la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya d'EL BAYADH, Cité AADL.

Les offres sont constituées de :

- **Un dossier de candidature :**
 - Une déclaration de candidature ;
 - Le reste des documents voir l'article N°07-01 dans le cahier des charges.
- **Une offre technique :**
 - Déclaration à souscrire ;
 - Le reste des documents voir l'article N°07-01 dans le cahier des charges.
- **Une offre financière :**
 - La lettre de soumission du lot ou chaque lot Soumissionner.
 - Le reste des documents voir l'article N°07-01 dans le cahier des charges.

Sont insérés dans des enveloppes séparés, cachetées et indiquant la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » et « **offre financière** » selon le cas, doivent être obligatoirement accompagnées des pièces citées dans le cahier des charges, ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe principale anonyme ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention suivante : « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » « Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale N°06/2026« Réhabilitation et Normalisation Des Polycliniques (W.EL BAYADH), reparti en Sept (07) lots séparés :

Lot 01 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE EL GHASSOUL.
Lot 02 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE ARBAOUT.
Lot 03 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE KEF LAHMAR.
Lot 04 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE AIN LORAK.
Lot 05 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE SID EL CHIKH.
Lot 06 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE BOUSSAMGHOUN.
Lot 07 : REHABILITATION ET NORMALISATION DE POLYCLINIQUE ROGASSA..».

sont **rejetées** toutes les offres qui comportent d'autres mentions.

La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public dans les quotidiens nationaux langue arabe, française et (BOMOP) et la presse électronique.

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres fixée de **08 H : 00 à14 H : 00** à l'adresse suivante : Direction de la santé et de la population de la wilaya d'EL BAYADH, sise à la Cité AADL EL BAYADH.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de trois (03) mois

L'ouverture des plis s'effectuera en séance publique le dernier jour correspondant à la date limite de dépô des offres, à 14 heures.

Le Jeune Indépendant du 08/10/2026 / ANEP 2631014461

République algérienne démocratique et populaire
Wilaya de Tlemcen
Daira de Remich
Commune de Ain Yousef
N° 537/2026

Monsieur /le president de l'assemble populaire de la commune de ain youcef
A monsieur/ Aissani Said proprietaire d'une entreprise de construction , d'irrigation , d'electricite , d'excavation et de travaux publiqcs
Citee de 20 habitants
Commune de Ras Elma sidi bel abes

Objet :A/s projet realisation de 06 classes avec démolition des anciennes classes a l'ecole Saim Mamoun Mohamed

Sur la base de la convention n ° 23 DU 16/09/2025 conclu entre la commune Ain Yousef et votre entreprise et sur la base de l'ordre service sous le N° 24 du 18/09/2025pour une durée de(07) sept mois

-Conformement a notre envoi N° 3220 du 11/11/2025
- Conformement a notre envoi N° 2442 du 24/11/2026
-Conformement a notre envoi N° 3220 du 03/02/2026

Compte tenu de l'absence de réponse aux instruction mentionnés dans ces lettres , en plus de la procrastination importante et le retard notable dans la réalisation de ce projet .

Le présent et le premier avertissement vous est adresse afin de revitaliser le chantier avec des ressources matérielles et humaines nécessaires , d'accélérer le rythme de travail et de vous conformer aux recommandations formulées pour achever les travaux par des meilleurs façons et recevoir le projet dans les délais convenus.

Par conséquent , nous vous donnons trois jours pour répondre a ces instructions sinon la loi en vigueur et les procédures légales vous seront appliquées .

Le Jeune Indépendant du 08/10/2026 / ANEP 2631014537

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME, DE LA VILLE ,ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
SERVICE DES MARCHE PUBLICS
N°..... 2026

AVIS D'INFRUCTUOSITE

- **Conformément de l'article 42 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 40 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.**

- **La DEP de la wilaya de RELIZANE dont le N°. IF. (424024000 048285) lance un avis d'infructuosité .**

- **APPEL D'OFFRE AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 65/2026 Au Journaux (El Djazair en langue Arabe en date du 2026/09/17 et (Le Jeune Indépendant en langue Français en date du 17/09/2026) Concernant le projet :**

Projet: Réalisation d'une Collège type 5/200R à Centre El HAMRI.
Lot : Unique
Partie Ferme : Bloc Pédagogique+Administration+ VRD +Chauffage Central+Bloc Sanitaire+Energie Solaire+Locaux Techniques+Poste Transformateur+Réseau Anti-incendie+ Mur de Clôture.
Conditionnelle 01 : Térrain de Sport
Conditionnelle 02: Bloc Amphithéâtre
Conditionnelle 03: Demi -Pension
Conditionnelle 04: Bloc Logements (02F3, 02F4 et 01F5)

- **Qu'à l'issue l'évaluation des offres technique en date du : 28/09/2026, Ce projet est déclaré INFRUCTUEUX.**

Motif : le Seul Soumissionnaire Non Qualifier.

Le Jeune Indépendant du 08/10/2026 / ANEP 2631014496

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'éducation nationale

Direction de l'éducation de la wilaya de Tlemcen
Service des examens

Avis de Recrutement

La Direction de l'éducation de la wilaya de Tlemcen organise un recrutement par voie de concours sur titres pour pourvoir aux postes si dessous :

Grade	Mode de recrutement	Nombre de poste	Conditions de participation
Assistant bibliothécaire, documentaliste et archiviste	**Concours sur titres**	**05**	Les candidats titulaires d'un diplôme de technicien supérieur en bibliothéconomie ou d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées (DEUA) en bibliothéconomie ou d'un titre reconnu équivalent

Constitution du dossier de candidature aux concours sur titres :

- Une demande manuscrite de participation ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Une copie du titre ou du diplôme exigé, auquel sera joint de relevé de notes du cursus de formation ;
- une fiche de renseignements, dûment remplie par le candidat.(Téléchargez le formulaire du concours sur du site www.concours-fonction-publique.gov.dz)
- Un extrait de naissance.
- une copie de l'attestation justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national;
- Une enveloppe grande format

Les candidats définitivement admis seront, préalablement, à leur nomination dans les grades et emplois postulés, invités à compléter leurs dossiers administratifs par l'ensemble des autres documents dont notamment:

- deux (2) certificats médicaux (de médecine générale et de phtisiologie délivrés par un médecin spécialiste) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- deux (02) photos d'identité ;
- une attestation justifiant la qualité de fils ou veuve de Chahid, le cas échéant.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis aux concours sur titres doivent comporter, notamment :

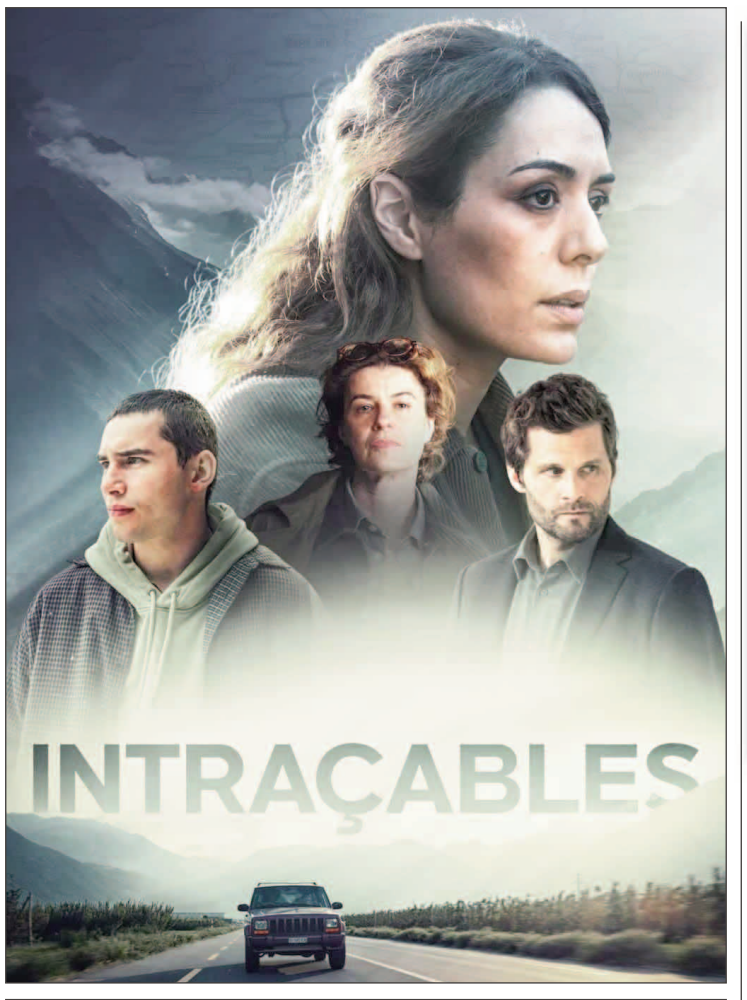
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la spécialité dans le secteur privé, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrées par l'organisme de sécurités sociale concerné, le cas échéant ;
- une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des diplômés en qualité de contractuel, le cas Échéant ;
- un document attestant que le candidat a suivi une formation complémentaire supérieure, ou titre ou diplôme requis pour la participation au concours dans la même spécialité, le cas Échéant
- un document relatif aux travaux ou études réalisés par le candidat dans les spécialités, le cas Échéant ;
- une fiche familiale, pour les candidats mariés.

➢ **Lieu de dépôt du dossier d'inscription** : ancien siège de l'éducation nationale rue de la Palestine Tlemcen

Délai des inscriptions 15 jours de travail à compter de la date de la première publication sur un quotidien national.

Observation : tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription sera rejetée.

Le Jeune Indépendant du 08/10/2026 / ANEP 2631014547





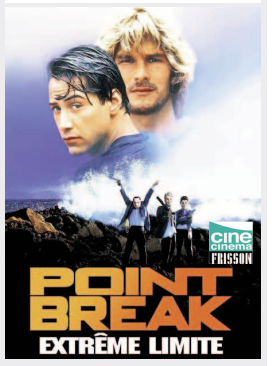








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série dramatique France Suisse - 2025 — TF1
Intraçables

21h00 Magazine de société 2026 — France 2
L'heure de vérité

20h50 Magazine de société - 2026 — M6
On n'est pas d'accord !

20h52 Culture - 2026 — CANAL+
Fifi et sa bande - C'était pas gagné

21h25 Divertissement — W9
France
Y'a que la vérité qui compte

21h00 Film d'action — CINE+ FRISSON
Japon - Etats-Unis - 1991
Point Break, extrême limite

21h05 Série policière — 6ter
Etats-Unis - 2020
The Rookie : le flic de Los Angeles

21h00 Comédie - 2025 — CINE+ PREMIER
Doux Jésus

21h00 Rugby : Pro D2 — CANAL+ SPORT
Montauban / Brive

19h30 Thriller - France 2025 — CINE+ CINEMA
Chroniques d'un indic

20h50 Comédie — CANAL+ family
France
Les gorilles

21h25 Cinéma — TMC
Etats-Unis - 2022
Morbius

21h00 la chaine ACTION



Film de guerre (Grande-Bretagne - 2020)

L'enfer sous terre

En septembre 1915, au Royaume-Uni, l'atmosphère est tendue alors que la Première Guerre mondiale s'intensifie. Les hommes valides, poussés par un sens du devoir patriotique, s'enrôlent pour défendre leur pays, tandis que ceux qui refusent se voient attribuer une plume blanche, symbole de lâcheté et de trahison. William Hawkins (Sam Hazeldine), un jeune homme déterminé mais souvent recalé pour des problèmes de santé, aspire à rejoindre le front, désireux de prouver sa valeur. De son côté, Henry (Tom Goodman-Hill), un soldat enthousiaste, est fier de servir, soutenu par l'admiration de son père.

22h39

Téléfilm d'horreur (Etats-Unis - 2015)

Piégés

Des corps décapités sont retrouvés dans les bois d'une petite bourgade d'Alaska. En compagnie de son frère Rowan qu'il avait perdu de vue, le shérif adjoint Beckett se lance alors à la recherche de son épouse partie se balader en pleine nature car il crain pour a vie. Les deux frères qui s'étaient perdus de vue se retrouvent dans leur maison d'enfance et se lancent dans une l'expédition en pleine forêt qui tourne vite au cauchemar. Car les deux frères croisent bientôt la route d'un redoutable prédateur assoiffé de sang.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:54	12:17	15:33	18:02	19:23
CONSTANTINE	04:59	12:21	15:38	18:07	19:28
ALGER	05:13	12:35	15:52	18:22	19:42
OUARGLA	05:06	12:26	15:46	18:15	19:31
CHLEF	05:20	12:42	15:59	18:28	19:49
MOSTAGANEM	05:25	12:47	16:04	18:33	19:53
ORAN	05:28	12:50	16:07	18:37	19:56

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8611 – JEUDI 8 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	27°	22°
Oran	25°	19°
Constantine	30°	14°
Ouargla	33°	20°

PRISONNIERS SAHRAOUIS EN GRÈVE DE LA FAIM

Ghali appelle Guterres à intervenir en urgence

Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a lancé un appel à intervenir «en urgence», compte tenu de la situation dramatique de neuf prisonniers civils sahraouis en grève de la faim illimitée dans des établissements pénitentiaires sous le contrôle de l'occupant marocain.


Brahim Ghali.

Entamée le 23 septembre dernier, la grève de la faim illimitée concerne neuf prisonniers détenus dans les établissements pénitentiaires d'Aït Melloul 2, de Tiflet 2 et de Kénitra, est-il souligné dans la lettre de Ghali, diffusée mardi soir par Sahara Press Service (SPS).

A l'aune de ses déclarations, Brahim Ghali a appelé le chef de l'ONU, Antonio Guterres, et la communauté internationale à «assumer leurs responsabilités» et à agir sans plus attendre, en vue d'obtenir la libération des prisonniers civils sahraouis, en l'occurrence ceux du groupe de Gdeim Izik, a précisé Ghali.

Dans la même veine, le secrétaire général du Front Polisario a tenu à expliquer que «le Makhzen a procédé à la dispersion des grévistes, alors que l'une de leurs revendications portait sur leur regroupement et leur transfert vers des villes du Sahara occidental occupé».

Dans sa lettre, Brahim Ghali évoque, surtout, des mauvais traitements, des mesures d'isolement et des restrictions, ainsi que des violences commises lors de certains transferts. En outre, le même responsable a indiqué que l'état de santé de plusieurs détenus s'est fortement dégradé, au point de nécessiter une prise en charge médicale, faisant ressortir particulièrement les cas de Mohamed Bani et de Hassan Eddah. Selon ses termes, ces détenus sont incarcérés pour avoir revendiqué «l'application de la Charte et des résolutions des Nations unies», au même titre que «le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance». En cette circonstance particulière, Brahim Ghali a, en outre, fait savoir que les grévistes entendent protester contre leurs conditions de détention et ce qu'ils considèrent comme des violations des règles du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, de même que contre la non-application de recommandations et d'avis émis par les mécanismes onusiens compétents en matière de détention arbitraire et de lutte contre la torture. Il convient de noter que les membres de ce groupe sont incarcérés depuis novembre 2010, soit depuis près de seize ans. Leur dossier fait, depuis plusieurs années, l'objet de critiques de la part du Front Polisario et d'organisations de défense des droits humains, qui contestent vertement les conditions de leur détention et les procédures judiciaires ayant conduit à leur condamnation. Dans sa lettre à Antonio Guterres, Brahim Ghali demande explicitement une intervention des Nations unies face à la dégradation de la situation des grévistes de la faim et appelle à des mesures permettant de répondre à leurs revendications.

Khalil Aouir

UN RÉSEAU CRIMINEL TRANSNATIONAL DÉMANTELÉ

Plus de 80 kg de cocaïne saisis à Tamanrasset

LE PARQUET de la République près le pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale du tribunal de Sidi M'hamed a fait savoir, hier, qu'à l'issue d'une enquête préliminaire menée à Tamanrasset, 80,9 kg de cocaïne, une arme à feu de type FMPK et des centaines de munitions ont été saisis. Cette opération a conduit au démantèlement d'un groupe criminel transnational, dont trois membres présumés ont été interpellés et placés en détention provisoire, parmi lesquels un ressortissant malien.

Les investigations ont abouti à l'identification d'un groupe criminel organisé composé de 23 personnes, à la suite d'une enquête préliminaire menée à Tamanrasset, notamment par le service régional de recherche judiciaire de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Trois de ses membres ont été interpellés «en flagrant délit», dont un de nationalité malienne, a-t-on appris de même source, précisant que les vingt autres membres présumés, dont «l'identité a été entièrement établie», sont actuellement en fuite.

Après leur interrogatoire, le juge d'instruction a ordonné le placement des trois mis en cause en détention provisoire.

Point important dans cette affaire, les enquêteurs ont, au cours de cette opération, saisi 80,9 kg de cocaïne. Ils ont, en outre, découvert une arme à feu de type FMPK, accompagnée d'une bande de munitions contenant 365 cartouches de calibre 7,62 × 54, de même qu'un porte-chargeurs renfermant quatre chargeurs destinés à une arme de type Kalachnikov, garnis de 120 cartouches, est-il précisé de même source.

Présentés hier devant le parquet de la République, les trois mis en cause susmentionnés font l'objet d'une information judiciaire portant sur de nombreux faits d'une particulière gravité.

Ces individus sont principalement poursuivis pour importation, transport, expédition et stockage illicites de stupéfiants, de même que pour détention de stupéfiants aux fins de vente, dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational.

De même, les poursuites portent sur des faits commis, selon les éléments de la procédure, dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale, de créer un climat d'insécurité et de troubler l'ordre et la sécurité publics, avec usage d'une arme à feu ou menace de son utilisation.

Le parquet fait aussi état de poursuites pour «des actes terroristes et subversifs visant la sécurité de l'État et l'unité nationale», en particulier par «la diffusion de la terreur parmi la population, la création d'un climat d'insécurité, la mise en danger de la vie des personnes et l'atteinte à leurs biens». Les mis en cause sont, en outre, poursuivis pour contrebande dangereuse portant atteinte à la sécurité et à la santé publiques, port et transport d'armes et de munitions de première catégorie sans autorisation, ainsi que pour blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel.

K. A.

EN PRÉSENCE DE HAUTS RESPONSABLES

Boualem Boualem inhumé au cimetière d'Aïn El Beïda

LA DÉPOUILLE mortelle du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Boualem Boualem, est inhumée, hier, au cimetière d'Aïn El Beïda à Oran. Les obsèques du défunt Boualem Boualem se sont déroulées en présence de hauts responsables de l'Etat et de membres du Gouvernement, ainsi que de personnalités nationales, des membres de la famille du défunt et d'une foule nombreuse de citoyens.

Avec la disparition du directeur de Cabinet de la Présidence de la République, Boualem Boualem, l'Algérie fait ses adieux à un patriote authentique et à un haut cadre parmi les grands commis de l'Etat, qui fut, à tous les postes de responsabilité qu'il a occupés et dans toutes les missions qu'il a assumées, un modèle d'engagement, digne de la confiance placée en lui et loyal envers son pays et son travail.

«Boualem Boualem s'en est allé. Avec lui, disparaît un patriote authentique et un haut cadre parmi les grands commis de l'Etat. A tous les postes de responsabilité qu'il a occupés et dans toutes les missions qu'il a assumées, il a été un modèle d'engagement, digne de la confiance placée en lui et loyal envers son pays et son travail», lit-on dans une publication de la Présidence de la République sur son site officiel.

«Son riche parcours de magistrat, sa connaissance fine et avisée du domaine juridique et judiciaire, son expérience et sa sagesse dans la gestion lui ont valu estime, considération et respect, bénéficiant de la confiance du président de la République, qui en avait fait son conseiller chargé des affaires juridiques et judiciaires, avant de le nommer directeur de Cabinet de la Présidence de la République, où il a fait preuve d'un dévouement sans réserve dans l'accomplissement des hautes missions qui lui étaient confiées, avec un soin extrême et une rigueur absolue», a ajouté la Présidence de la République.

«Avec sa disparition, nous perdons un éminent responsable, un ardent patriote, un homme de grande qualité dont la seule présence imposait le respect, et une personnalité chère à tous. (O toi, âme apaisée, retourne vers ton Seigneur, satisfaite et agréée, entre donc parmi Mes serviteurs et entre dans Mon paradis). Puisse Dieu Tout-Puissant lui accorder Sa sainte miséricorde, l'accueillir en Son vaste paradis, et prêter patience et réconfort à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à tous ceux qui l'ont connu. (A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons)», conclut la Présidence de la République.

S. N.